



COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
Communauté du Pays d'Aix



2012

Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service d'élimination des déchets



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Année 2012

Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès - 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868

13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Introduction	5
Le territoire communautaire : statut et compétence	7
■ statut.....	7
■ les communes membres et l'évolution de la population.....	7
■ les compétences.....	10
■ le financement du service.....	10
■ les règles de collecte.....	10
■ les agents et l'organisation.....	11
Mise en place de la démarche sécurité	12
Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets	14
Le devenir des déchets triés	17
La prévention des déchets	19
■ les objectifs de la loi Grenelle.....	19
■ le Programme Local de Prévention des déchets.....	19
■ les actions de prévention 2012.....	20
La collecte des déchets ménagers et assimilés	24
■ les équipements de pré-collecte.....	24
■ la collecte des ordures ménagères résiduelles.....	29
- les services.....	29
- les indicateurs techniques.....	32
■ la collecte sélective.....	34
- les services.....	34
- les indicateurs techniques.....	42
■ les services de la collecte séparative.....	50
■ le matériel de collecte.....	52
■ information et communication de proximité.....	53
Les installations de traitement	56
■ les déchèteries.....	57
- les équipements.....	57
- les services.....	59
- les indicateurs techniques.....	61
■ le transport : les centres de transfert.....	65
- les équipements.....	67
- les services.....	67
- les indicateurs techniques.....	67
■ le traitement.....	71
- les équipements.....	71
- les services.....	74
- les indicateurs techniques.....	76
Les indicateurs financiers	80
Bilan 2012	84

 **introduction**

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 impose à la Communauté du Pays d'Aix (CPA) de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui lui a été transférée par ses communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 relatif au droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975.

Organes d'instruction du rapport 2012 :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux en mai-juin 2013
- Commission Déchets Ménagers en juin 2013
- Bureau Communautaire en juin 2013
- Conseil Communautaire en juillet 2013

Le territoire communautaire : statuts et compétences

STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1er janvier 2001, il a acquis son statut actuel sous forme de Communauté d'Agglo-

mération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville.

D'un point de vue financier, ce nouveau statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu se renforcer les rangs de l'EPCI en plusieurs vagues, pour arriver en 2002 à la configuration actuelle de 34 communes membres pour une population de 332 617

habitants suivant le dernier recensement effectué en 1999 et de 369 076 habitants en 2012 selon les chiffres officiels (référence : population DGF 2012).

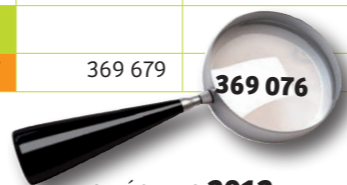


- Base de secteur de Proximité
- Antenne Nord
- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Ouest

La Communauté du Pays d'Aix est composée de 34 communes et de 369 076 habitants
(population DGF 2012)

Les Étapes d'évolution de la CPA

1994	1997	1998	2000	2001	2002	Communes	Population recensement 1999	Population 2011	Population 2012
1						Aix-en-Provence	134 222	148 872	148 277
2						Vitrolles	36 784	37 079	36 612
3						Bouc Bel Air	12 297	13 790	13 866
4						Venelles	7 537	8 389	8 446
5						Saint Cannat	4 626	5 543	5 672
6						Coudoux	2 868	3 463	3 519
							198 334		
7						Simiane Collongue	5 272	5 933	5 739
8						Saint Marc Jaumegarde	1 078	1 186	1 198
9						Vauvenargues	729	992	1 032
Extension CCPA 1997							7 079		
							205 413		
10						Jouques	3 321	4 357	4 395
11						Meyrargues	3 284	3 596	3 660
12						Peyrolles en Provence	3 914	4 614	4 793
13						Le Puy Sainte Réparate	4 812	5 464	5 452
14						Saint Estève Janson	302	354	366
Extension CCPA 1998							15 633		
							221 046		
15						Le Tholonet	2 267	2 334	2 331
16						Lambesc	7 597	9 172	9 370
17						Rognes	4 194	4 846	4 927
18						La Roque d'Anthéron	4 446	5 224	5 293
19						Pertuis	17 810	19 308	19 157
Extension CCPA 2000							36 314		
							257 360		
20						Les Pennes Mirabeau	19 043	20 375	19 845
21						Cabriès	7 890	8 496	8 387
22						Meyreuil	4 408	5 228	5 403
23						Saint Antonin	165	164	166
24						Beaurecueil	568	652	654
25						Châteauneuf Le Rouge	1 869	2 167	2 193
26						Rousset	3 617	4 494	4 631
27						Puyloubier	1 473	1 909	1 952
28						Saint Paul lez Durance	790	1 052	1 051
29						Eguilles	7 127	7 896	7 899
30						Ventabren	4 552	5 032	4 918
31						Trets	9 314	10 509	10 587
32						Peynier	2 781	3 328	3 233
33						Fuveau	7 509	9 273	9 421
Extension Communauté d'agglo 2001							71 106		
							328 466		
34						Mimet	4 151	4 588	4 631
Extension Communauté d'agglo 2002							4 151		
							332 617	369 679	369 076



La population est stable, une légère baisse de 0,16 % entre 2011 et 2012.

Des baisses sont observées sur les communes de Simiane Collongue (-3,27 %), Peynier (-2,85 %), les Pennes Mirabeau (-2,60 %) et Ventabren (-2,27 %). Des hausses sont observées notamment sur Vauvenargues (+4,03 %), Peyrolles (+3,88 %), Saint Estève Janson (+3,39 %) et Meyreuil (+3,35 %).

Évolution de la population communautaire

Communes	Population 2011	Population 2012	Répartition de la population	Évolution Population 2011/2012
Aix-En-Provence	148 872	148 277	40,18%	-0,40%
Beaurecueil	652	654	0,18%	0,31%
Bouc Bel Air	13 790	13 866	3,76%	0,55%
Cabriès	8 496	8 387	2,27%	-1,28%
Châteauneuf Le Rouge	2 167	2 193	0,59%	1,20%
Coudoux	3 463	3 519	0,95%	1,62%
Eguilles	7 896	7 899	2,14%	0,04%
Fuveau	9 273	9 421	2,55%	1,60%
Jouques	4 357	4 395	1,19%	0,87%
La Roque d'Anthéron	5 224	5 293	1,43%	1,32%
Lambesc	9 172	9 370	2,54%	2,16%
Le Puy Sainte Réparate	5 464	5 452	1,48%	-0,22%
Le Tholonet	2 334	2 331	0,63%	-0,13%
Les Pennes Mirabeau	20 375	19 845	5,38%	-2,60%
Meyrargues	3 596	3 660	0,99%	1,78%
Meyreuil	5 228	5 403	1,46%	3,35%
Mimet	4 588	4 631	1,25%	0,94%
Pertuis	19 308	19 157	5,19%	-0,78%
Peynier	3 328	3 233	0,88%	-2,85%
Peyrolles en Provence	4 614	4 793	1,30%	3,88%
Puyloubier	1 909	1 952	0,53%	2,25%
Rognes	4 846	4 927	1,33%	1,67%
Rousset	4 494	4 631	1,25%	3,05%
Saint Antonin	164	166	0,04%	1,22%
Saint Cannat	5 543	5 672	1,54%	2,33%
Saint Estève Janson	354	366	0,10%	3,39%
Saint Marc Jaumegarde	1 186	1 198	0,32%	1,01%
Saint Paul lès Durance	1 052	1 051	0,28%	-0,10%
Simiane Collongue	5 933	5 739	1,55%	-3,27%
Trets	10 509	10 587	2,87%	0,74%
Vauvenargues	992	1 032	0,28%	4,03%
Venelles	8 389	8 446	2,29%	0,68%
Ventabren	5 032	4 918	1,33%	-2,27%
Vitrolles	37 079	36 612	9,92%	-1,26%
	369 679	369 076		0,16%

LES COMPÉTENCES

La Communauté exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres.

Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au premier janvier 2003, les communes

ont transféré à la CPA le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, depuis cette date, la CPA exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sens de la loi (collecte et traitement).

LE FINANCEMENT DU SERVICE – LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement du service communautaire est assuré par le produit de la TEOM, le budget général de la Communauté et les recettes de valorisation.

Le taux de TEOM calculé et voté depuis 2010 est un taux unique à 9,60 % pour

toutes les communes du territoire et reste identique en 2012 (Conseil du 15/03/12 délibération n°2012-A021).

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers

Dans le cadre du Schéma Directeur des Collectes engagé par la Direction des Collectes depuis 2010, le règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix a été approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011.

Ce document a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes et de la Communauté.

Le règlement des collectes définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des col-

lectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.

L'année 2012 a été destinée à mettre en application les règles de fonctionnement, d'organiser les modalités de respect du règlement et d'engager une démarche d'information auprès des utilisateurs du service et des services techniques concernés.

Ce document a particulièrement été utilisé avec les usagers et les syndicats bailleurs pour les modalités d'attribution et de remplacement des bacs.



LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Département des Déchets Ménagers, rattaché à la Direction Générale des Services Techniques est organisé autour de plusieurs Directions :

- Direction des Collectes :

• **La Direction Adjointe Support des Collectes** : La gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion budgétaire, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte.

• **La Direction Adjointe Exploitation des Collectes** : La Collecte Traditionnelle et Collecte Sélective en régie, la Collecte des Encombrants.

- **La Direction Traitement et sa Direction Adjointe Exploitation** : Déchèterie, Centres de Transfert, logistique, ISDND de l'Arbois, prestations de traitement externalisées, requalification des décharges brutes.

En 2012, 327 agents faisaient partie du Département Déchets Ménagers et sont répartis de la façon suivante :

Direction des Collectes :

Directions Adjointes supports des Collectes et Exploitation des Collectes :
total de 314 agents

11 cadres A

13 cadres B

290 agents de catégorie C

Direction Traitement et sa Direction Adjointe Exploitation :

total de 13 agents

5 cadres A

3 cadres B

5 agents de catégorie C

Détail répartition

		Cadre A	Cadre B	Catégorie C	Total
DIRECTIONS ADJOINTES DES COLLECTES	Direction	11	6	24	41
	Secteur Centre	-	2	154	156
	Secteur Nord	-	2	33	35
	Secteur Sud-Ouest	-	2	40	42
	Secteur Sud-Est	-	1	25	26
	Quai de Transfert (Aix)	-	-	14	14
	Total direction collecte	11	13	290	314
DIRECTION TRAITEMENT		5	3	5	13
TOTAL GESTION DES DÉCHETS		16	16	295	327

Mise en place de la démarche sécurité du Département des Déchets Ménagers

Le Département des Déchets Ménagers s'est engagé dans une démarche participative en matière de sécurité pour une meilleure prise en compte de la sécurité des collectes, dans le but de diminuer le nombre d'accidents du travail recensés annuellement. Cette démarche implique l'ensemble des services opérationnels de la collecte depuis le début de l'année 2012.

Une large concertation a eu lieu en février avec l'encadrement des équipages de collecte, pour déterminer les actions à engager prioritairement. Au terme de plusieurs groupes de réflexion, un « Plan d'Actions Sécurité » a été présenté, regroupant les actions suivantes qu'il s'agit de développer dans les années à venir :

1- Des actions de management et d'organisation ciblées :

- mise en place de groupes de concertation avec les Chefs d'équipe des collectes,
- création d'un « Manuel Sécurité des collectes », qui regroupe l'ensemble des documents de sécurité nécessaires aux équipages et à leur encadrement,
- sécurisation des plans de tournée, en référençant tous les points susceptibles de présenter un danger.

2- Des actions sur le matériel et les équipements de protection individuels (EPI) :

- mise en place, sur chaque Pôle de proximité, d'une check-list de contrôle des véhicules dans le but de sécuriser les départs des tournées et de mieux prendre en compte les demandes de réparations,
- dotation en EPI spécifiques,
- améliorations techniques du parc roulant : rampes lumineuses de sécurité, de témoins de serrage de roues...

3- Des actions d'amélioration de la sécurité sur les sites :

- secteur Centre avec l'installation de gardes coprs devant les caissons, la rénovation de l'aire de lavage, la création d'une zone de circulation piétonne,
- quai de transfert avec l'installation de gardes coprs devant les caissons.

4- Des actions de formation et de sensibilisation à la prévention des risques :

- mise en place d'une procédure de contrôle sur les sites, organisation de demi journées de sensibilisation aux addictions par la Brigade de sécurité routière (alcool, drogues)
- Une campagne de recyclage à la conduite poids lourds de tous les conducteurs du Département Déchets

Une diminution du nombre d'accidents, qui a chuté de 30% entre 2011 et 2012.



5- Des actions dans le domaine des Ressources humaines et de la gestion du personnel :

- suivi des accidents et analyse des faits sur le terrain, rappel des consignes de sécurité aux agents concernés,
- action spécifique pour les saisonniers : accent mis sur la sécurité lors de leur formation gestes et postures, test de conduite préalable pour les conducteurs, accueil spécifique par l'encadrement.

6- La formalisation de procédures et de règlements :

- mise à jour des règles de fonctionnement des régies de collecte,
- rédaction d'une fiche réflexe en cas d'accident grave,
- affichage sur les Pôles des consignes de manipulation des produits de lavage des véhicules de collecte.

7- Des actions de communication ciblées :

- création d'une rubrique sécurité dans le journal Info Collecte aux agents du département,
- création d'une photothèque sécurité axée sur des comportements, des gestes et des postures de sécurité,
- distribution et affichage dans les Pôles de documents de prévention contre les addictions.

Des résultats sur l'accidentologie du Département :

Ce programme d'actions a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité, entraînant une diminution du nombre d'accidents de 30% entre 2011 et 2012.



Bilan quantitatif et qualitatif de l'activité déchets

La mesure des tonnages

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés des entreprises: 130 558 tonnes,

soit 354 kg/hab/an

- La collecte sélective et séparative: 19 158 tonnes, **soit 52 kg/hab/an**

- la collecte sélective représente 18 498 t

- la collecte séparative représente 642 t de cartons, 17 t de sapins, 1,25 t de DDM.

- Autre service: 1 759 tonnes d'encombrants allant directement en filière de traitement.

Les autres encombrants sont collectés et vidés en déchèterie.

- Les déchèteries: 109 444 tonnes, **soit 297 kg/hab/an.**

**Au total 260 919 tonnes de DMA sont collectées,
soit 706 kg/hab/an.
Soit une diminution de 1,3 % par rapport à 2011**

Sur les 260 919 tonnes de DMA collectées, 109 886 tonnes suivent des **filières de valorisation, soit 42 % du tonnage total.**

Globalement cette année, ce ratio de DMA est en diminution de - 1,3 % par rapport à 2011.

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en **déchèterie diminue de 1,8 %**, soit 2 072 tonnes de moins,
- la quantité de **déchets ménagers** issue de la collecte traditionnelle **diminue de 1,3 %**, soit 1 763 tonnes en moins,
- la quantité de déchets issue de la **collecte sélective et séparative** est **en baisse de 1 %** soit 198 tonnes de moins réparties en 6 tonnes de collecte séparative et de 192 tonnes issues de la collecte sélective.

Concernant les flux issus de la collecte sélective, les évolutions sont :

+ 3 % pour les Emballages,

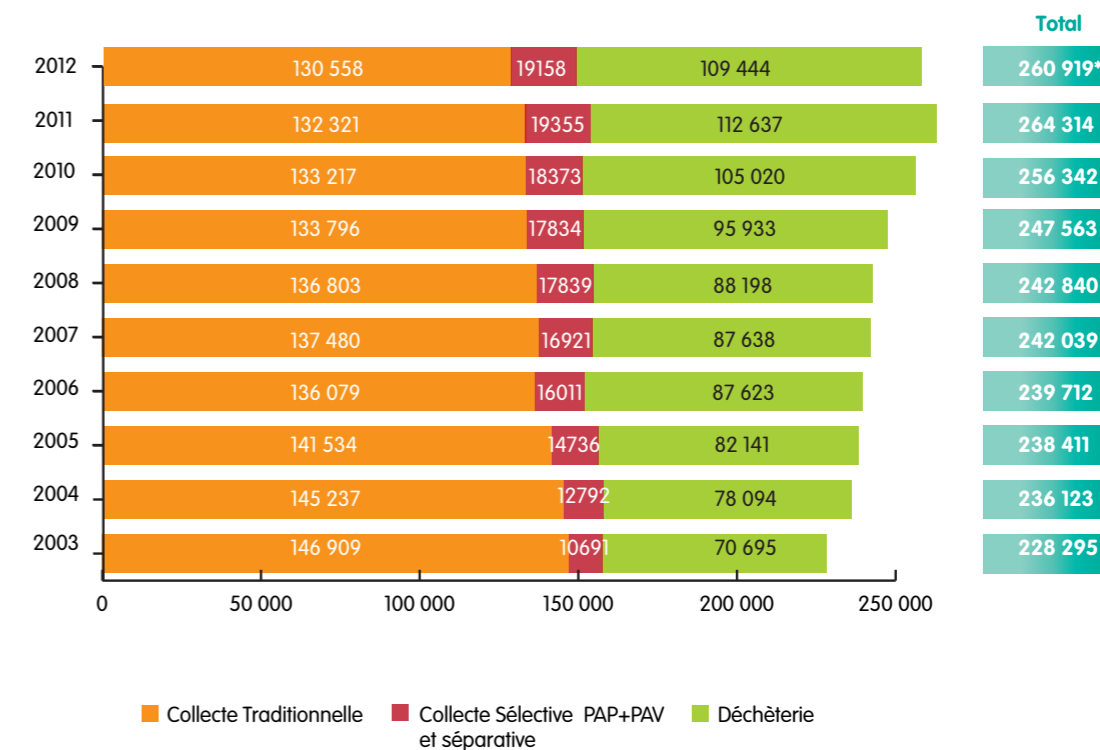
- 7 % pour les Papiers/Journaux/Magazines

- 0,8 % pour le Verre.

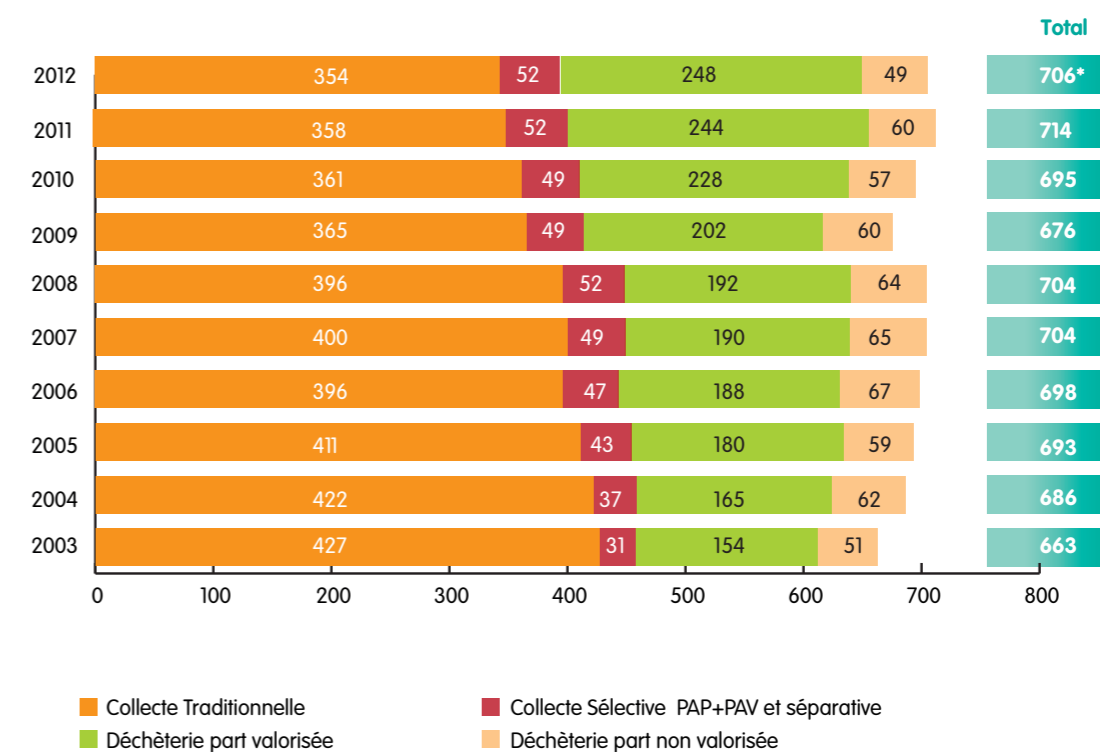
Sur un total de 18 498 tonnes collectées, 16 872 tonnes sont valorisées.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2003 à 2012 exprimés en tonnes et en Kg/hab

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/habitant/an



* Valeurs comprenant les 1759 tonnes d'encombrants collectés au porte à porte et ne transitant pas par les déchèteries

Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de Déchets Ménagers Assimilés collectées par la CPA en 2012

Communes	Population 2012	Tonnage col. trad.	Tonnage CS et séparative	TONNAGE TOTAL	Tonnage CAV Total
Aix-En-Provence*	148 277	54 885	6 981	61 865	
Beaurecueil	654	237	43	279	
Bouc Bel Air	13 866	4 746	867	5 613	
Cabriès	8 387	3 286	539	3 825	
Chateauneuf Le Rouge*	2 193	646	174	820	
Coudoux	3 519	978	215	1 193	
Eguilles	7 899	2 099	451	2 550	
Fuveau	9 421	3 372	405	3 777	
Jouques	4 395	1 162	242	1 404	
La Roque d'Anthéron	5 293	1 666	244	1 910	
Lambesc	9 370	3 024	524	3 548	
Le Puy Sainte Réparate	5 452	1 925	333	2 257	
Le Tholonet	2 331	681	173	854	
Les Pennes Mirabeau	19 845	6 151	1 065	7 216	
Meyrargues	3 660	1 309	171	1 480	
Meyreuil	5 403	1 855	358	2 214	
Mimet	4 631	1 392	289	1 681	
Pertuis*	19 157	8 294	1 033	9 327	
Peynier	3 233	1 186	172	1 359	
Peyrolles en Provence	4 793	1 458	244	1 702	
Puylobier	1 952	686	128	813	
Rognes	4 927	1 444	239	1 683	
Rousset**	4 631	1 775	263	2 038	
Saint Antonin	166	57	10	67	
Saint Cannat	5 672	1 827	338	2 165	
Saint Estève Janson	366	148	19	167	
Saint Marc Jaumegarde	1 198	346	51	396	
Saint Paul lès Durance	1 051	450	59	509	
Simiane Collongue	5 739	1 538	333	1 871	
Trets	10 587	3 658	576	4 234	
Vauvenargues	1 032	250	119	368	
Venelles	8 446	2 981	588	3 569	
Ventabren	4 918	1 376	298	1 673	
Vitrolles	36 612	13 673	1 614	15 287	
2012	369 076	130 558	19 158	149 716	109 444
2011	369 679	132 321	19 355	151 677	112 637
2010	369 523	133 217	18 105	151 322	105 020
2009	366 762	133 796	17 834	151 630	95 933
2008		136 803	17 839	154 642	88 198
2007		137 480	16 921	154 401	87 638
2006		136 079	16 011	152 090	87 622
2005		141 534	14 736	156 270	82 141
2004		145 237	12 792	158 029	78 094
2003		146 909	10 691	157 600	70 695

* collectes sélective et séparative
 ** collecte comprend les 1 749 tonnes d'encombrants ne transitant pas en déchèterie

TOTAL DMA

260 919

Le devenir des déchets triés

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie: ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.



Le tri

Le tri et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri de la société BRONZO à Aubagne, Bouches du Rhône.

Trier ces déchets contribue à :

- envoyer des « matières » issue du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à Eco Emballages dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée. Les actions de tri permettent d'atteindre le taux de 42 % sur la CPA.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux		
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Le verre	Société OI Manufacturing à Béziers		
		Le carton	Paprec et envoyé à des industriels en Espagne		
		Les flaconnages plastiques	Véolia et envoyé en fonction du type de résines auprès de Dentis en Italie (pour PET) et Forplas en Italie ou Vielpa en Espagne (pour PEHD)		
		L'aluminium	Sita et envoyé chez Epur en France		
		L'acier	Paprec et envoyé à la société Briane Jean en France		
		Briques alimentaires	Suivant le cours du marché REVIPAC, envoyé en Italie		
		Journaux, Revues Magazines	Suivant le cours du marché REVIPAC, envoyé chez Golbey en France ou Saica en Espagne		
		Les plastiques de l'expérimentation	OTC et envoyé chez Artenius en France pour les PET, chez Vielpa en Espagne pour le PEHD et en cours d'essai de valorisation pour les films		
		DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	VEOLIA via Valecobois à Vitrolles
				Cartons	VEOLIA via Coudouret à Pertuis ou VEOLIA à Vitrolles
Métaux	Proposée par les prestataires des déchèteries				
Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries				
D3E	Ecologic/Mic'orange/TRIADE à Rousset				
Encombrants	Provence Valorisation à Istres Véolia à Marseille Sophed via BPA à Gardanne				
DECHETERIE	Valorisation par compostage	Végétaux	Macagno à Pertuis, Vert Provence à Fuveau ou Biotechna à Ensues		
		Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries	
			Huile végétale	Proposée par les prestataires des déchèteries	
DDM + bidons souillés	SPUR/Solamat Merex à Rognac				
DECHETERIE	Réutilisation	Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval		

L'amiante est enfouie en ISDND classe II du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau avec des modalités strictes de stockage et la part non valorisable des encombrants est enfouie à l'ISDND de l'Arbois à Aix en Provence, de Malespine à Gardanne et du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau.

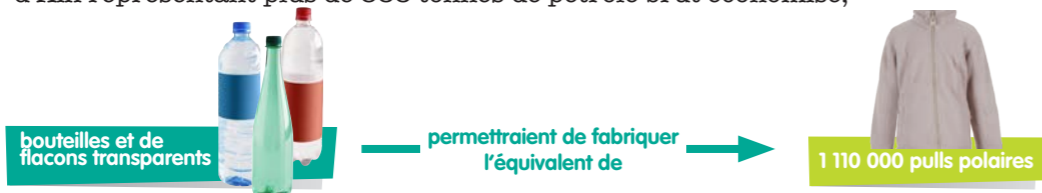
DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

- préserver les ressources naturelles

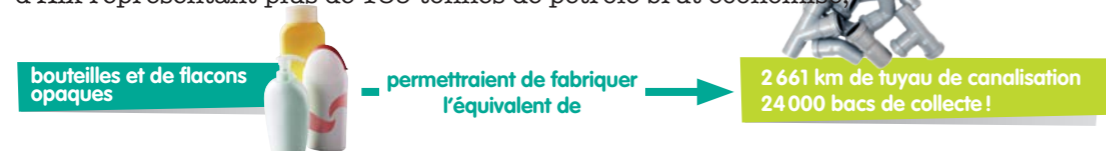
Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que quand il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

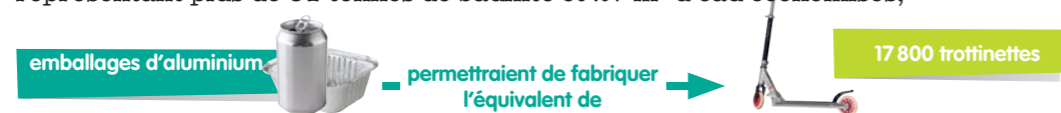
- **18 millions de bouteilles et de flacons transparents triés** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 388 tonnes de pétrole brut économisé,



- **10 millions de bouteilles flaconnages opaques triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 159 tonnes de pétrole brut économisé,



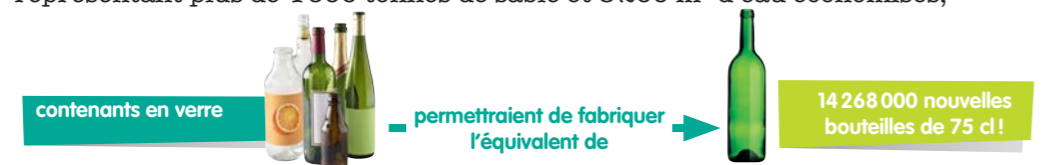
- **1,7 millions de canettes de 33 cl triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 61 tonnes de bauxite et 27 m³ d'eau économisés,



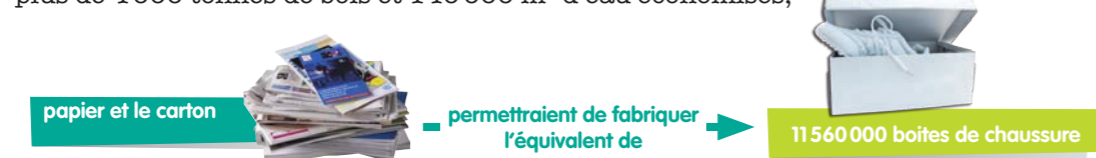
- **3,3 millions de boîtes de conserve triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 575 tonnes de minerai de fer et 3 400 m³ d'eau économisés,



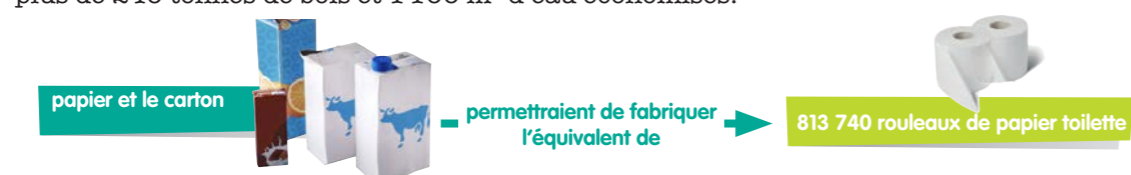
- **15,7 millions de bouteilles en verre triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 4 600 tonnes de sable et 8 200 m³ d'eau économisés,



- **40 millions de boîtes en carton triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 4 000 tonnes de bois et 140 000 m³ d'eau économisés,



- **4 millions de briques de 1 litre triées** par les habitants du Pays d'Aix représentant plus de 240 tonnes de bois et 1 100 m³ d'eau économisés.



A D E M E



La prévention des déchets

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement la Communauté du Pays d'Aix a lancé le 17 décembre 2010 l'élaboration de son programme local de prévention des déchets.

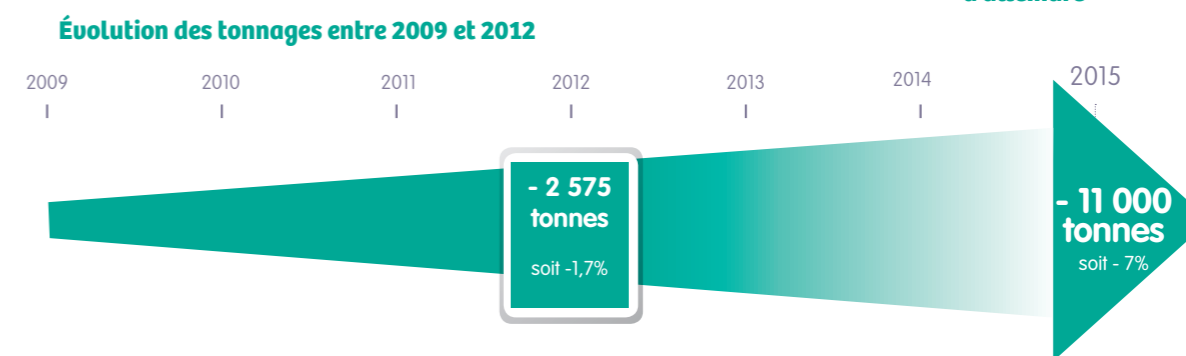
LES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE

La loi « Grenelle 2 » de l'Environnement du 12 juillet 2010 dans la partie relative aux déchets, fixe un objectif de baisse de la production de déchets domestiques de 7 % en 5 ans, soit 11 000 tonnes en moins (2015) ainsi que leurs nocivités et le détournement de l'enfouissement de 15% de ces mêmes déchets.

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix en matière de prévention des déchets, s'est traduite par la signature en décembre 2010 d'un partenariat avec l'ADEME pour une durée de cinq ans.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DE LA CPA

par rapport à l'objectif à atteindre



Mobilisation des partenaires du Programme Local de Prévention

L'ensemble des acteurs locaux de la prévention a été mobilisé lors d'un comité de pilotage en février 2012 où les actions de prévention retenues à l'issue de la concertation leur ont été présentées. De plus, une lettre d'information sur le Programme local de prévention des déchets a été créée afin de sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux de la prévention ayant participé à la phase de concertation du programme et faire connaître les actions réalisées sur le territoire en matière de prévention des déchets.

Les enjeux

Ce programme permet de :

- contribuer à la mise en synergie des programmes publics sur les 34 communes,
- économiser le territoire et orchestrer son exemplarité,
- développer une production et une distribution responsable en rendant les entreprises parties prenantes,
- organiser une communication à destination du grand public cohérente, novatrice et relayée sur tout le territoire,
- mesurer les progrès réalisés pour accroître l'efficacité des actions.

Les actions du Programme

Lors de l'élaboration du Programme, la phase de concertation a permis de définir des actions concrètes à développer sur la période 2012-2015. En plus du maintien des actions engagées telles que le développement du compostage individuel et la diffusion de l'autocolant stop pub, de nouvelles actions ont été retenues par le comité de pilotage pour l'année 2012, comme :

- Le déploiement du compostage collectif dans les résidences
- Le lombricompostage
- L'étude de faisabilité pour la création de plateforme de compostage de déchets vert, de broyage et mise en réseau pour garantir les débouchés des déchets verts
- Des événements de sensibilisation des consommateurs aux achats éco responsables
- Une étude de faisabilité sur le compostage dans les cantines scolaires
- L'aide au déploiement des dispositifs de collecte des DASRI
- Une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une Charte marchés forains éco responsables.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Communauté du Pays d'Aix a lancé et poursuivi des actions en matière de prévention visant à sensibiliser les habitants du territoire afin de modifier leur comportement :

Le lombricompostage

Une opération pilote de lombricompostage a été lancée en décembre 2012 auprès de 110 foyers volontaires. Cette opération est complémentaire du compostage traditionnel dans le pavillonnaire et du compostage collectif dans les résidences.

Cet équipement s'adresse aux personnes vivant en appartement ou maison de village ne disposant pas de jardin. Le compost obtenu peut être utilisé dans les jardinières ou pour les plantes d'intérieur.

Les foyers volontaires seront accompagnés tout au long de l'opération (réunion d'information, suivi téléphonique, supports de communication...)

Cette opération permettra de mesurer la quantité de déchets détournée, estimée à 100 Kg de déchets par lombricomposteur par an, soit 10 tonnes par an.

Le compostage collectif

Chaque foyer participant à l'opération pourra récupérer du compost et l'utiliser pour ses propres besoins (rempotage plante d'intérieur, jardinière) et le surplus sur les parterres de la résidence.

En 2012, 17 foyers sont desservis par deux composteurs collectifs dans le centre ancien de Cabriès (Le Haut du Python) et un au Clos privé Saint-Bernard à Aix-en-Provence.



Développement du compostage individuel

Le compostage est une action phare de la prévention car il agit sur le gisement des biodéchets qui représente un tiers du poids de nos poubelles. Des permanences de distribution des composteurs ont été organisées dans les communes en mars, mai-juin, septembre et décembre. Elles ont été accompagnées de réunions d'informations lors de « La Tournée du compost » dans neuf communes ou quartiers au printemps et trois à l'automne. Des ateliers pratiques sont organisés chaque premier samedi du mois dans les jardins pédagogiques de la Roque d'Anthéron et quelques-uns à Puyricard. Enfin un programme pédagogique est proposé aux enfants des écoles primaires sur la thématique du compostage.

En 2012, 1 486 composteurs individuels ont été distribués dans les communes. Globalement, ce programme, a permis à 13 700 foyers de s'initier au compostage depuis 2006 sur l'ensemble du territoire.

COMMUNES	2006	2008	2009	2010	2011	2012	BILAN	composteur restant à distribuer*
AIX-EN-PROVENCE		476	227	239	138	452	1532	1598 soit 49%
VITROLLES		29	139	30	478	44	720	680 soit 51 %
PERTUIS	204		106	88	226	131	755	445 soit 63 %
TRETS			171	54	124	72	421	239 soit 64 %
MEYREUIL		197	27	21	44	6	295	155 soit 66 %
PEYNIER		119		12	4	22	157	73 soit 68 %
LE THOLONET		54				53	107	43 soit 71 %
PUYLOUBIER			43	18	23	9	93	37 soit 72 %
PEYROLLES EN PROVENCE		93		41	75	17	226	74 soit 75 %
SAINT CANNAT			147	89	17	39	292	78 soit 79 %
VAUVENARGUES		63				1	64	16 soit 80 %
CABRIES		7	316	198	57	19	597	143 soit 81 %
VENTABREN		208		84	11	30	333	67 soit 83 %
SIMIANE COLLONGUE			223	61	28	30	342	58 soit 86 %
LAMBESC			417	125	11	18	571	79 soit 88 %
LES PENNES MIRABEAU		348	153	99	514	79	1193	107 soit 92 %
BEAURECUEIL		25		14	3	5	47	3 soit 94 %
ROUSSET		67	15	7	101	51	241	9 soit 96 %
VENELLES		151	131	108	82	17	489	11 soit 98 %
LA ROQUE D'ANTHERON		190		62	16	30	298	2 soit 99 %
FUVEAU		395		132	44	45	616	0
CHATEAUNEUF LE ROUGE			47	69	26	18	160	0
BOUC BEL AIR		468	360	50	83	58	1019	0
MIMET		75		37	258	18	388	0
JOUQUES			117	33	194	23	367	0
SAINT PAUL LEZ DURANCE		32		16		6	54	0
MEYRARGUES			167	60	5	9	241	0
LE PUY SAINTE REPARADE			115	53	207	19	394	0
COUDOUX		148	46	39	26	35	294	0
ROGNES		193		150	2	69	414	0
EGUILLES		284	41	123	242	37	727	0
SAINT ESTEVE JANSON		37		1		10	48	0
SAINT MARC JAUMEGARDE		120	9		1	14	144	0
SAINT ANTONIN SUR BAYON			18	2		0	20	0
TOTAL	204	3 779	3 035	2 115	3 040	1 486	13 659	3 917

Rappel Pertuis était une opération pilote en 2006. ■ objectif atteint

* Le nombre de composteurs restant à distribuer au vu de l'objectif initialement fixé, est donné à titre indicatif. Les habitants des communes ayant atteint l'objectif et souhaitant acquérir un composteur seront équipés.

Le compostage en cantine scolaire

Le programme intègre une étude de faisabilité pour composter les restes alimentaires de trois cantines et d'une cuisine centrale à Vitrolles, Cabriès, Bouc Bel Air et Châteauneuf le Rouge. Les dispositifs seront développés en 2013.

Les ateliers pédagogiques dans les jardins de La Roque d'Anthéron et Puyriscard

Des ateliers gratuits d'initiation au compostage sont organisés dans les jardins pédagogiques. Ces animations sont réalisées à l'intention des particuliers et constituées de démonstrations sur les techniques de compostage individuel.

La création de plateforme de compostage et broyage de déchets verts

La CPA apporte un soutien aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour la création d'une plateforme pédagogique de compostage à la Roque d'Anthéron. L'association a sensibilisé les habitants et acteurs locaux à la gestion des biodéchets sur son site. Les déchets verts et fermentescibles alimentant cette plateforme sont issus des services espaces verts, des commerçants et des agriculteurs de la commune.

Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une charte pour des marchés forains responsables

Les marchés municipaux du Pays d'Aix sont à la fois des espaces privilégiés de contact direct entre producteurs et consommateurs et des manifestations porteuses de l'image de notre territoire. Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un Charte marché forain éco responsable a été réalisée sur les communes de Trets, la Roque d'Anthéron, Lambesc et Venelles afin d'identifier les gisements de déchets à l'issue des marchés, intégrant la recherche d'exutoires possibles de ces résidus alimentaires.

L'opération « Stop Pub »

Plus de 40 000 autocollants « Stop pub » ont été distribués, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes à lettres pour réduire le volume de déchets papier.

Les actions scolaires

La CPA poursuit des actions de sensibilisation sur la thématique des déchets envers le jeune public. Ces animations dans les écoles primaires sont réalisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix. Ces programmes ont été conçus en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les éducateurs à l'environnement. Deux programmes ont été proposés : « la collecte et la valorisation des déchets ménagers » et « le compost fait à l'école ». Ils se composent d'une information générale, d'animation de plusieurs demi journées et visite de jardins pédagogiques et visite de l'ISDND de l'Arbois (cf. Chapitre Traitement P.78)

En 2012, ce sont 14 classes qui ont fait la demande d'un composteur pédagogique pour mettre en pratique les notions de compostage assimilées lors des animations.



Pour l'année scolaire 2011/2012, ce sont 118 classes du CP au CM2 qui ont bénéficié d'une ou plusieurs interventions, soit 219 animations au total sur l'un des deux programmes et de supports pédagogiques, et environ 3 200 enfants.

L'opération « Mieux consommer – moins jeter » en partenariat avec la grande distribution

Cette opération de sensibilisation à la consommation éco responsable a été organisée afin d'inciter les consommateurs, sur leur lieu d'achat, à privilégier des produits moins générateurs de déchets :

- en les aidant à identifier les produits éco responsables,
- en leur suggérant de nouvelles associations de produits, qui, achetés ensemble, permettront de réduire quotidiennement leur production de déchets d'emballages.

Elle a permis d'informer plus de 8 800 personnes sur les gestes de la prévention.



En partenariat avec 9 magasins (6 Lidl, Carrefour Market Trets, Carrefour Vitrolles et Hyper U Pertuis), la disposition des espaces dédiés à la prévention a été la suivante pendant une semaine :

- un stand communication CPA Prévention et Consommation responsable avec des animateurs du tri (distribution d'une plaquette « les 7 gestes de la prévention »),
- des rayons de produits éco responsables,
- un espace de démonstration avec des composteurs,
- un parcours pédagogique fléché dans le reste du magasin.

Réduction de la Toxicité des déchets

Les actions de sensibilisations au dispositif de collecte des DASRI et la collecte itinérante des déchets dangereux ont été reconduite. (voir détails page 51)



La collecte des déchets ménagers et assimilés

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou $\frac{1}{2}$ enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2012 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les PAV sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte par apport volontaire des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des flacons Verre, des Papiers Journaux Revues Magazines (JRM), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR : Cartons, Briques alimentaires, Acier, Aluminium, Emballages, Plastiques) et du recyclable en mélange Biflux (EMR et Papier - Journaux (JRM)). Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers et des Papiers Journaux Revues Magazines,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

Au total, en 2012, ce sont 80 dispositifs enterrés installés sur la CPA .

Pour les ordures ménagères, l'année 2012 a été consacrée à la mise en place de :

- **24 colonnes enterrées** sur 10 communes (Châteauneuf le Rouge, Vitrolles, Trets, Venelles, Mimet, Meyrargues, Meyreuil, Lambesc, La Roque d'Anthéron et Aix en Provence),
- **11 systèmes escamotables** sur 4 communes (Aix en Provence, Eguilles, Meyreuil et Puyloubier).

Pour les recyclables, l'année 2012 a été consacrée à la mise en place de :

- **1 colonne $\frac{1}{2}$ enterrée** sur 1 commune (Vitrolles),
- **41 colonnes enterrées** sur 12 communes (Châteauneuf le Rouge, Aix en Provence, Vitrolles, Trets, Venelles, Mimet, Meyrargues, Meyreuil, Les Pennes Mirabeau, Lambesc, La Roque d'Anthéron et Coudoux),
- **3 systèmes escamotables** sur 1 commune (Meyreuil).

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte à porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont 383 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire communautaire.

Soit 21% d'amélioration du parc communautaire



Aménagement enterré à Aix-en-Provence



Aménagement semi-enterré à Puyloubier

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables installés sur l'ensemble du territoire.

	Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères	36	13	66	17	39	11	141	26
Collecte Sélective	134	21	104	18	4	1	242	29
TOTAL	170	21	171	19	43	11	383	29

Le parc de colonnes aériennes

L'année 2012 a fait l'objet de réajustement du parc de colonnes aériennes sur l'ensemble du territoire de la CPA tous les flux ont été concernés.

Au total, 1 809 colonnes sont implantées sur 795 PAV du territoire communautaire, soit 1 PAV pour 479 habitants (population 2012).



Les dispositifs d'apport volontaire installés sur le territoire communautaire

Communes	Population 2012	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX*	Colonnes OM	Un PAV pour X habitants
Saint Paul lès Durance	1 051	10	10	10		5	105
Vauvenargues	1 032	6			6	9	115
Saint Estève Janson	366	3	2	2		2	122
Beaurecueil	654	4	3	3		1	164
Saint Antonin	166	1	1	1			166
Meyrargues	3 660	21	9	8	1	1	174
Le Puy Sainte Réparate	5 452	29	10	10		1	188
Puylobier	1 952	10	8	8			195
Chateauneuf le Rouge	2 193	11	3	2		4	199
Saint Cannat	5 672	24	11	12			236
Peyrolles en Provence	4 793	20	8	7			240
La Roque d'Anthéron	5 293	21	9	9		6	252
Rousset	4 631	16	10	12			289
Rognes	4 927	17	6	10			290
Peynier	3 233	11	11	11		1	294
Mimet	4 631	15	12	12	1	8	309
Jouques	4 395	11	11	14			314
Trets	10 587	32	11	15	5	13	331
Meyreuil	5 403	16	8	8	1	1	338
Les Pennes Mirabeau	19 845	56	22	23	1	2	354
Vitrolles	36 612	100			68	12	366
Ventabren	4 918	13	7	8		3	378
Cabriès - Calas	8 387	19	11	10			441
Bouc Bel Air	13 866	30	7	7	1	3	462
Coudoux	3 519	7	4	6			503
Venelles	8 446	16	6	5		3	528
Fuveau	9 421	17	10	11			554
Lambesc	9 370	16	12	14			586
Pertuis	19 157	32	25	30	2	10	599
Simiane Collongue	5 739	9	5	5			638
Eguilles	7 899	12	7	9		2	658
Aix-En-Provence	148 277	163	152	148	6	15	910
Le Tholonet	2 331	2	2	2			1166
Saint Marc Jaumegarde	1 198						
TOTAUX	369 076	770	413	432	92	102	479

* BIFLUX : cf. définition page 28

Le parc de bacs roulants

Contenant ordures ménagères

Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 47 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres. En 2012, 9 000 bacs (pour les ordures ménagères et les déchets triés) ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc et du changement de mode de collecte sélective sur les Pennes Mirabeau.

Contenant collecte sélective en mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papiers JRM ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apports volontaires. Le mode Biflux est le mode retenu à terme pour la collecte sélective. Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires collectés au porte à porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune (pour les EMR, les cartons et les Papiers JRM).
- Pour l'habitat collectif, la dotation est un bac de Couleur jaune (pour les EMR, les cartons et les Papiers JRM).

Contenant collecte sélective en mode TRIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR, Papiers JRM et Verre séparément. Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires la dotation est la suivante :
 - une caissette en polyéthylène de haute densité, Couleur bleue, capacité: 35 l, à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés: Verre et Journaux Revues Magazines (JRM).
 - une caissette en polyéthylène de haute densité, Couleur jaune, Capacité: 65 l à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés: Emballages Ménagers Recyclables (EMR).
- Pour les secteurs collectifs et les points de regroupement le ratio de dotation pour 10 foyers maximum est le suivant: 1 bac bleu 240 l pour les Papiers JRM, 1 bac vert 240 l pour le verre et 1 bac jaune 360 l pour les Emballages Ménagers Recyclables.

LES SACS ET MATERIELS DE PRÉ-COLLECTE

Pour faciliter le geste du tri, la Communauté fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

Les bacs et les caissettes sont identifiés par un autocollant d'adressage et un code barre où sont rappelées les consignes de tri et les jours de collecte.

En 2012, dans le cadre du changement de mode de collecte sur la commune des Pennes Mirabeau et de la sensibilisation de proximité sur les communes de la Communauté, se sont de l'ordre de 9 000 sacs de précollecte qui ont été distribués.



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

◆ Les services

Le territoire est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité : Secteur Sud Ouest, Secteur Sud Est, Secteur Nord et Secteur Centre. Chaque pôle regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de pôle et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont collectées en régie soit les 2/3 des habitants, selon la répartition géographique suivante :

La Collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2012



Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Aix-en-Provence	Régie	C14-HyperCentre C7 centre C3 - extérieurs	CT Aix La Parade	Régie CPA sur RDV
Beaurecueil	Régie	C3 en été C2 en hiver	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune tous les mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C2 - écarts	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - centre C3 - Point de regroupement C2 - bacs individuels	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
Châteauneuf Le Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA sur RDV
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C4 - Points de regroupement	ISDND de la Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - centre historique C3 - Point de Regroupement C2 - Individuel	CSDU de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire SITA SUD	C6 - centre ville C4 - extérieur	CET Malespine	SITA SUD 4 fois par mois sur RDV
Jouques	Prestataire SILIM	C6 - centre C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
La Roque d'Anthéron	Régie	C6 - village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Puy Sainte Réparate	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes Mirabeaux	Régie	C7, C6 C3, C2	CT de Vitrolles	Régie CPA sur RDV
Meyrargues	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C2 - Bacs individuels C3 - Points de regroupement	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
Meyreuil	Prestataire SITA SUD	C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CET de Malespine	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Mimet	Régie	C3 - points de regrou- pement C2 - bacs individuels	CET de Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune

Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Pertuis	Régie	C6 - centre ancien C3 - Péri urbain et ZI (2 secteurs) C2 - Individuel	CT de Pertuis	Régie CPA sur RDV
Peynier	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C3 - campagne	CT Rousset	Effectué par Les Services Techniques de La Commune
Peyrolles en Provence	Prestataire SILIM	C6 - centre ancien C2 - écarts	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Puylobier	Régie	C6 - cœur de village C3 - extérieur C2 - campagne	CT de Rousset	
Rognes	Régie	C6 centre C3 - points de regroupement C2 - bacs individuels	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Rousset	Régie	C6 - cœur village C2 - campagne (2 secteurs) C1 - ZI	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
Saint Antonin sur Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Régie	C5 - centre C3 - Secteur Nord et Secteur sud	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Saint Estève Janson	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
	Régie	C2	CT de Saint Cannat	
Saint Paul Leg Durance	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	
	SIVOM du Verdon	C3	Centre d'enfouissement Ginasseruis	
Simiane Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village C2 - écarts	ISDND de l'Arbois	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Saint Marc Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois
Trets	Régie	C6 - cœur village C6 - lotissement C3 - campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 Apport volontaire	ISDND de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - centre village C2 - écarts	ISDND de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village C3 - Points de Regroupement C2 - Individuel	ISDND de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire VEOLIA	C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité, points de regroupement et petit vertical C2 - pavillonnaire	CT de Vitrolles	VEOLIA 2 demi journée par semaine sur RDV

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi globalement (sauf secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1er janvier et le 1er mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

◆ **Les indicateurs techniques**

En 2012, le résultat des collectes en porte à porte des déchets ménagers résiduels par habitants est le suivant :

Communes	Ratio kg/hab						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Vauvenargues	274	255	253	202	222	265	242
Jouques	380	321	334	283	258	255	264
Eguilles	381	358	356	296	295	272	266
Simiane Collongue	384	374	371	314	339	293	268
Coudoux	388	346	330	357	375	308	278
Ventabren	386	357	332	270	261	283	280
Saint Marc Jaumegarde	273	266	263	251	253	254	289
Le Tholonet	309	301	298	296	297	254	292
Rognes	383	356	359	327	324	322	293
Chateauneuf le Rouge	320	358	353	320	302	289	295
Mimet	320	317	317	305	312	308	301
Peyrolles en Provence	339	306	319	350	347	325	304
Les Pennes Mirabeau	337	328	325	389	300	308	310
La Roque d'Anthéron	372	352	304	313	315	331	315
Saint Cannat	383	363	366	319	323	322	322
Lambesc	383	357	359	328	319	322	323
Bouc Bel Air	383	376	373	301	278	327	342
Saint Antonin	558	571	571	696	607	349	342
Meyreuil	374	385	393	392	360	342	343
Trets	419	470	465	421	413	352	345
Puylobier	290	307	299	262	251	351	351
Venelles	393	382	387	332	346	351	353
Le Puy Sainte Réparate	417	503	468	431	399	357	353
Meyrargues	387	362	337	299	298	334	358
Fuveau	382	433	424	352	349	332	358
Beaurecueil	361	393	389	356	341	369	362
Peynier	372	396	390	362	349	443	367
Aix-En-Provence	429	417	413	384	383	378	370
Vitrolles	427	416	412	353	387	373	373
Rousset	404	454	401	394	364	389	383
Cabriès - Calas	462	446	471	399	404	399	392
Saint Estève Janson	374	344	347	304	352	370	405
Saint Paul lès Durance	400	388	388	321	400	417	428
Pertuis	474	425	443	413	406	434	433
kg/habitant (population réactualisée)	409	400	396	365	361	358	354

Communes	Population 2012	Tonnage						
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Vauvenargues	1 032	200	202	200	197	218	263	250
Jouques	4 395	1 261	1 156	1 204	1 192	1 102	1 109	1 162
Eguilles	7 899	2 714	2 633	2 617	2 324	2 314	2 145	2 099
Simiane Collongue	5 739	2 027	2 021	2 008	1 840	2 059	1 740	1 538
Coudoux	3 519	1 113	1 204	1 148	1 204	1 282	1 065	978
Ventabren	4 918	1 756	1 675	1 560	1 362	1 328	1 426	1 376
Saint Marc Jaumegarde	1 198	294	297	294	290	291	301	346
Le Tholonet	2 331	700	706	699	691	694	593	681
Rognes	4 927	1 607	1 574	1 586	1 556	1 553	1 562	1 444
Chateauneuf le Rouge	2 193	598	682	672	681	651	625	646
Mimet	4 631	1 328	1 355	1 356	1 386	1 430	1 412	1 392
Peyrolles en Provence	4 793	1 328	1 220	1 275	1 525	1 532	1 501	1 458
Les Pennes Mirabeau	19 845	6 426	6 352	6 293	7 968	6 119	6 269	6 151
La Roque d'Anthéron	5 293	1 652	1 618	1 631	1 599	1 623	1 729	1 666
Saint Cannat	5 672	1 772	1 736	1 750	1 716	1 765	1 786	1 827
Lambesc	9 370	2 911	2 850	2 873	2 818	2 813	2 956	3 024
Bouc Bel Air	13 866	4 711	4 697	4 666	4 239	3 874	4 510	4 746
Saint Antonin	166	92	104	104	103	99	57	57
Meyreuil	5 403	1 650	1 735	1 769	1 993	1 855	1 789	1 855
Trets	10 587	3 903	4 490	4 444	4 359	4 296	3 697	3 658
Puylobier	1 952	427	508	495	480	466	670	686
Venelles	8 446	2 962	2 940	2 979	2 791	2 908	2 944	2 981
Le Puy Sainte Réparate	5 452	2 008	2 494	2 317	2 278	2 116	1 952	1 925
Meyrargues	3 660	1 270	1 234	1 147	1 064	1 072	1 200	1 309
Fuveau	9 421	2 870	3 375	3 302	3 182	3 157	3 078	3 372
Beaurecueil	654	205	232	230	231	222	241	237
Peynier	3 233	1 035	1 208	1 188	1 181	1 169	1 473	1 186
Aix-En-Provence	148 277	57 572	58 073	57 517	56 821	57 163	56 305	54 885
Vitrolles	36 612	15 709	15 654	15 509	13 316	14 680	13 837	13 673
Rousset	4 631	1 460	1 680	1 667	1 669	1 582	1 748	1 775
Cabriès - Calas	8 387	3 642	3 604	3 808	3 449	3 474	3 392	3 286
Saint Estève Janson	366	113	111	112	109	126	131	148
Saint Paul lès Durance	1 051	316	316	316	316	417	439	450
Pertuis	19 157	8 447	7 745	8 067	7 863	7 765	8 376	8 294
Total	369 076	136 079	137 480	136 802	133 796	133 217	132 321	130 558

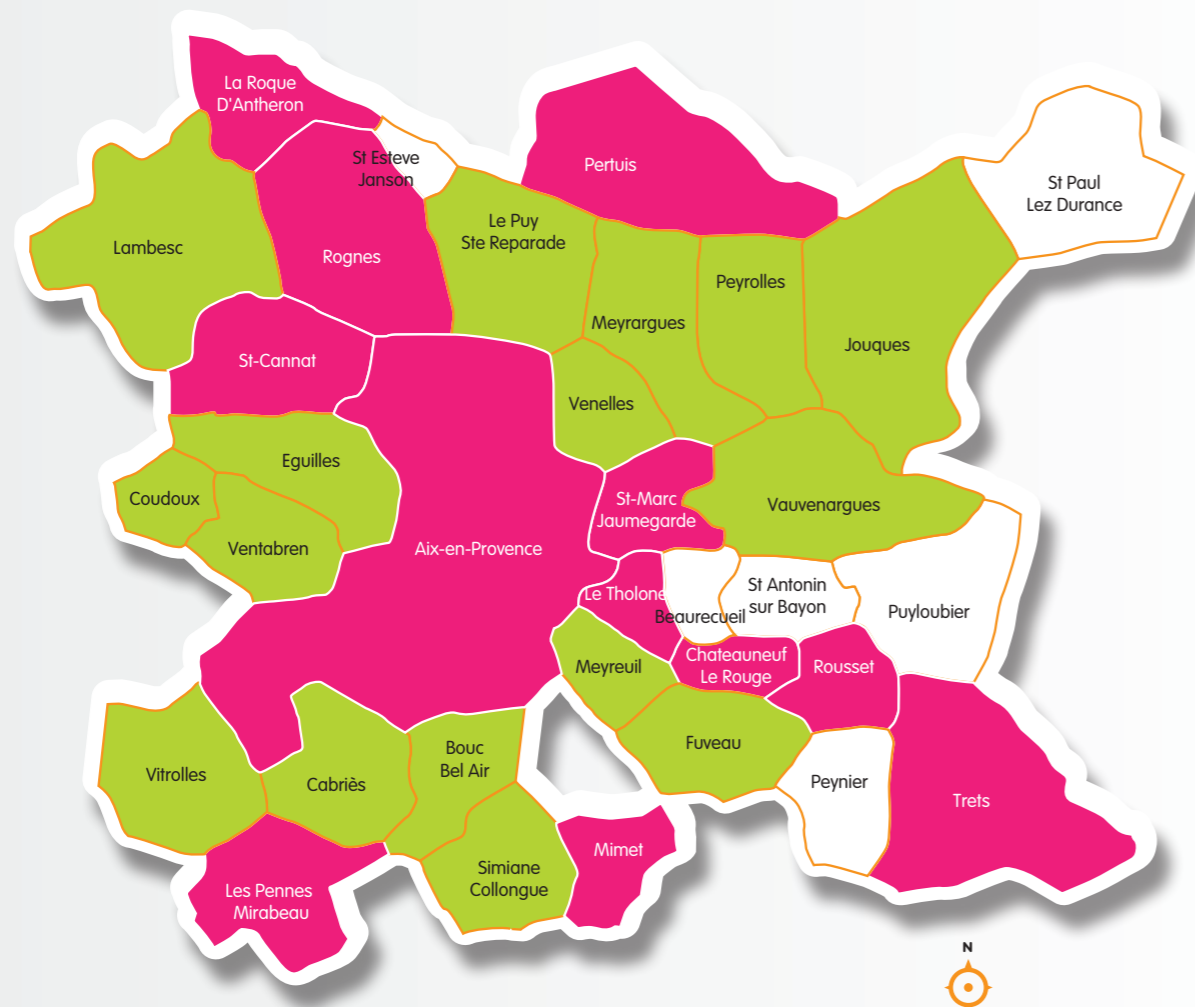
Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. On estime que ces déchets constituent environ 20% des collectes. Le gisement des ordures ménagères au sens strict serait alors de 104 446 tonnes sur le territoire.

LA COLLECTE SELECTIVE

◆ Les services

Sur l'ensemble des communes membres 12 sont collectées en Régie selon la répartition géographique suivante :

La Collecte sélective au porte à porte des emballages ménagers au 31/12/2012



- Prestataire
- Régie
- Non concerné par la collecte sélective en porte à porte

Service de la collecte sélective (au porte à porte et en apport volontaire)

Communes	Service au porte à porte	Fréquence du porte à porte	Régie/ Prestataire Porte à porte	Service en apport volontaire
AIX Pigonnet - Beauvalle	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Puycard Village	BIFLUX	C0,5 collectif individuel (Vendredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Fenouillères	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Cuques	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Val St André	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX St Eutrope	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX St Donnat-Les Couestes	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Plateau Puycard	TRIFLUX	C1 (Samedi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Pont de Béraud Bas	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Pont de Béraud Haut	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Loubassanne	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Rocher du Dragon	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Pey Blanc	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Granettes	TRIFLUX	C1 (Mardi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Luynes-Malouesses	TRIFLUX	C1 (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
AIX Les Milles-Durance	TRIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
BOUC-BEL-AIR	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
CABRIES/CALAS	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR
CHATEAUNEUF LE ROUGE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
COUDOUX	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
JOUQUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LE PUY STE REPARADE	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LE THOLONET	TRIFLUX	C1 (Lundi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
MEYRARGUES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
PERTUIS	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
PEYROLLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
SIMIANE-COLLONGUE	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 individuel (Samedi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR
ST CANNAT	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
ST MARC JAUMEGARDE	TRIFLUX	C1 (Vendredi)	Régie	
VENELLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
ROGNES	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LA ROQUE D'ANTHERON	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LES PENNES MIRABEAU	BIFLUX	C1 (du lundi au samedi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
MEYREUIL	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
FUVEAU	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SITA	SITA Verre JRM et SILIM EMR
MIMET	BIFLUX	C1 Collectif C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
ROUSSET	BIFLUX	C1 (Jeudi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR
LAMBESC	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
EGUILLES	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
VENTABREN	BIFLUX	C1 collectif C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	SITA Verre JRM et SILIM EMR
VITROLLES	BIFLUX	C1 (Mercredi ou jeudi)	VEOLIA	SITA Verre et SILIM Biflux
TRETS	BIFLUX	C1 (mardi ou samedi)	Régie	SITA Verre JRM et SILIM EMR Biflux
VAUVENARGUES				SITA Verre et SILIM Biflux
SAINT PAUL				SITA Verre JRM et SILIM EMR
SAINT ESTEVE				SITA Verre JRM et SILIM EMR
SAINT ANTONIN				SITA Verre JRM et SILIM EMR
PUYLOUBIER				SITA Verre JRM et SILIM EMR
PEYNIER				SITA Verre JRM et SILIM EMR
BEAURECUEIL				SITA Verre JRM et SILIM EMR

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des points d'apport volontaire

Les flux concernés sont :

- Verre
- Papiers, Journaux, Revues et Magazines, (JRM)
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires, (EMR)
- Mélange des Emballages et Journaux Revues Magazines, (EMR/JRM)

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés.

La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte.



Les prestations sont toutes gérées par des contrats communautaires et ont été réalisées en 2012 de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SITA	SITA (Jas de Rhodes)
PAV EMR	Cartonnettes, acier, alu, emballages plastiques, tetra	SILIM (sous traitant Pertuis TEPS)	BRONZO AUBAGNE
PAV JRM	"Papiers, journaux, magazines, cartonnettes"	SITA	SITA (Jas de Rhodes)

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes

La collecte sélective au porte à porte

En 2012, la collecte sélective au porte à porte a consisté au basculement en mode Biflux auprès des habitants déjà desservis sur la commune des Pennes Mirabeau.

Taux de population desservie fin 2012 par la collecte sélective porte à porte			74 %
			Habitants trieurs (référence population 2012)
1999	juin	Simiane- Collongue	5 739
	juin	Bouc-Bel-Air	13 866
	septembre	Venelles	8 446
	novembre	Aix Hameau de Puyricard Aix	5 500
Total 1999			33 551
2000	janvier	Cabriès	8 387
	juin	Aix Quartier Pigonnet/Beauvalle	6 700
	octobre	Le Puy Sainte Réparate	5 452
	novembre	Jouques	4 395
	décembre	Meyrargues	3 660
Total 2000			28 594
2001	mai	St Marc Jaumegarde	1 198
Total 2001			1 198
2002	mars	St Cannat	5 672
	avril	Peyrolles	4 793
Total 2002			10 465
2003	juin	Aix Beauvalle, Fenouillères, Cuques, Val St André, Pont de Béraud	23 564
	novembre	Châteauneuf le Rouge	2 193
	novembre	Le Tholonet	2 331
Total 2003			28 088
2004	avril	Aix St Eutrope	8 246
	mai	Aix St Donnat	3 574
	juin	Aix Loubassanne	5 804
	juin	Aix Plateau Puyricard	3 708
	septembre	Aix Rocher du Dragon	8 601
	octobre	Aix Pey Blanc	5 915
	novembre	Aix Granettes	2 159
	décembre	Aix Les Milles	6 530
Total 2004			44 537
2005	janvier	Aix Luynes	4 450
	mars	Aix Malouesses	4 400
	avril	Rognes	4 927
	juin	Aix Tour de Ville	5 559
	juin	La Roque d'Anthéron	5 293
	novembre	Les Pennes Mirabeau	19 845
Total 2005			44 474
2006	juin	Pertuis	19 157
Total 2006			19 157
2007	février	Mimet	2 590
	avril	Meyreuil	5 403
	mai	Fuveau	6 869
	juin	Lambesc	3 624
	novembre	Rousset	4 631
Total 2007			23 117
2008	septembre	Ventabren	4 918
	novembre	Eguilles	3 840
	décembre	Trets	10 587
Total 2008			19 345
2010	octobre	Vitrolles	16 000
Total 2010			16 000
2011		Coudoux	3 519
	Total 2011		
TOTAL			272 045

Le taux de 74% de population ainsi desservie par la collecte au porte à porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les territoires considérés comme non desservis sont des secteurs dont la typologie d'habitat conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hypercentres et de secteurs d'habitat vertical inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

Les modes de collecte au porte à porte

La collecte sélective s'effectue selon différentes modalités :

- **Le mode TRIFLUX** pour les communes d'Aix-en-Provence, Le Tholonet, et Saint-Marc Jaumegarde.

- **Le mode BIFLUX** pour toutes les autres communes de la CPA.

En 2012 la commune des Pennes Mirabeau est passée en mode de collecte biflux. Concernant le développement de la couverture totale du territoire, des études ont déterminé les incidences du changement et les étapes de mise en oeuvre dans les années à venir pour le basculement du triflux vers le biflux pour les communes encore en mode triflux (Aix en Provence, Le Tholonet, Saint Marc et Jaumegarde).

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1er mai et le 1er janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

L'exécution du service de collecte sélective au porte à porte :

La collecte est confiée, par l'intermédiaire de marchés publics, à des opérateurs privés ou à la régie communautaire (Aix, Châteauneuf le Rouge, St Marc Jaumegarde, Pertuis ...).

Le tri et la valorisation des produits

(cf. page 17)

Expérimentation d'extension des consignes de tri des plastiques

Dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages, la Communauté du Pays d'Aix a été retenue et a donc organisé sur quatre communes pilotes (Châteauneuf le Rouge, Rousset, Trets et Mimet) l'expérimentation d'extension des consignes de tri pour les plastiques. L'objectif est de trier tous les plastiques y compris les films, les pots de yaourt, les baguettes en polystyrène... déchets jusqu' alors considérés comme des refus de tri. L'expérimentation a débuté le 5 mars 2012 auprès des 21 000 habitants concernés. Le programme de communication déployé a été efficace, se traduisant par une progression des tonnages et une satisfaction des habitants constatée dans le cadre des enquêtes menées à cet effet par Eco-Emballages.

Actions de communication :

A tous les foyers, un courrier a été adressé avec un dépliant expliquant la démarche et les nouvelles consignes de tri, soit au total 7 700 courriers envoyés. Trois réunions publiques ont été programmées pour l'ensemble des habitants concernés.

L'information a été relayée également avec des affiches déposées dans les commerces le souhaitant, dans les locaux poubelles, sur les panneaux, site Internet et journaux municipaux. Lors du réajustement du parc de bacs, des autocollants « nouvelles consignes de tri » ont été apposés sur les bacs et les colonnes.

Mesure de satisfaction et état des pratiques du tri après la mise en place des nouvelles consignes de tri :

Un baromètre de suivi des pratiques de tri dans le cadre de l'expérimentation a été mis en place par Eco-Emballages avec un « point zéro » réalisé avant l'expérimentation et un point d'étape réalisé cinq mois après la date de lancement de l'expérimentation.

Ce qui ressort :



- Un sentiment d'information renforcée, remarquée et marquée par la proximité des actions réalisées,
- Des moyens en équipement de tri jugés adaptés aux besoins favorisant la perception du tri,
- Des nouvelles consignes de tri globalement mémorisées même si un doute persiste, incitant ainsi les habitants à vérifier les consignes sur les supports transmis.

Bilan quantitatif :

Sur le périmètre expérimenté, il a été constaté une progression des tonnages collectés au porte à porte. Cette augmentation est le reflet d'un apport supplémentaire de nouvelles résines plastiques mais également d'un accroissement du geste de tri pour les flacons plastiques standards et les papiers revues magazines.

L'expérimentation continue jusqu'à la fin de l'année 2013. Des décisions nationales seront ensuite prises par Eco-Emballages quant au déploiement de ces nouvelles consignes au niveau national en fonction des résultats issus des fabricants d'emballages plastiques, des collectivités et des industriels du recyclage (3 identités faisant partie de l'expérimentation).

Les partenaires financiers :

La mise en oeuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissement structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

Le principe des organismes agréés par l'Etat, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signées un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **La société Eco Emballages** : agréée par l'Etat, garantit des soutiens à la tonne triée et pour cette année 2012 la reprise des matériaux par les filières industrielles. En 2012 le nouveau Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) Barème E établi avec l'Association des Maires de France est utilisé dans les calculs.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication.

Les aides financières sont versées à la Communauté sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement à l'habitant est élevé.

- **La société Eco Folio** : agréée par l'Etat, signataire d'une convention de partenariat avec la Communauté, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits qu'ils distribuent. Ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.



◆ Les indicateurs techniques

La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de matériaux et les performances de collecte en fonction de la population 2012.

Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2012, 4 975 tonnes de Verre ont été collectées. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAV VERRE page 43)

Le ratio 2012 est de 13,5 kg/hab, toujours en progression par rapport aux années précédentes.

Les résultats pour le flux PAPIER JRM ont été les suivants :

En 2012, 2 698 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 184 tonnes de Papier JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux, c'est-à-dire, Papier JRM en mélange avec EMR.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV JRM page 44).

Le ratio 2012 est de 7,3 kg/hab, en diminution comme constaté au niveau national du fait d'une moindre production mise sur le marché.

Les résultats pour le flux mélangé EMR - JRM (Biflux) ont été les suivants :

En 2012, 1 379 tonnes d'EMR en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire biflux dont 184 tonnes de Papier JRM.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau PAV EMR JRM en Biflux page 45).

Le ratio 2012 est de 3,7 kg/hab, valeur constante par rapport à l'année 2011.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

• 0 % pour le Verre • 5,8 % pour les Papiers - Journaux (JRM) • 19,6 % pour les EMR - Biflux
Ils représentent pour la composition du gisement 2012, un taux de 3,9 % (avec Verre)

FLUX VERRE	Population 2012	Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab
Vauvenargues	1 032	6	46	7,6	44,3
Beaurecueil	654	4	26	6,4	39,0
Puylobier	1 952	10	68	6,8	34,8
Chateauneuf Le Rouge	2 193	11	67	6,1	30,4
Saint Antonin sur Bayon	166	1	5	4,5	27,4
Le Puy Sainte Réparade	5 452	29	144	5,0	26,4
Ventabren	4 918	13	123	9,5	25,1
Saint Cannat	5 672	24	142	5,9	25,0
Saint Paul lès Durance	1 051	10	26	2,6	24,7
Venelles	8 446	16	201	12,6	23,8
Lambesc	9 370	16	220	13,7	23,5
Rognes	4 927	17	111	6,6	22,6
Cabriès - Calas	8 387	19	187	9,8	22,3
Saint Estève Janson	366	3	8	2,7	21,8
Bouc Bel Air	13 866	30	303	10,1	21,8
Jouques	4 395	11	94	8,6	21,5
Simiane Collongue	5 739	9	122	13,5	21,2
Rousset	4 631	16	96	6,0	20,6
Peynier	3 233	11	66	6,0	20,4
Trets	10 587	32	208	6,5	19,7
Eguilles	7 899	12	153	12,8	19,4
Mimet	4 631	15	90	6,0	19,4
Peyrolles en Provence	4 793	20	90	4,5	18,9
Meyreuil	5 403	16	102	6,4	18,8
Coudoux	3 519	7	62	8,9	17,7
La Roque d'Anthéron	5 293	21	91	4,3	17,2
Meyrargues	3 660	21	57	2,7	15,5
Pertuis	19 157	32	283	8,8	14,7
Fuveau	9 421	17	136	8,0	14,5
Vitrolles	36 612	100	400	4,0	10,9
Les Pennes Mirabeau	19 845	56	147	2,6	7,4
Aix-En-Provence	148 277	163	1089	6,7	7,3
Le Tholonet	2 331	2	13	6,6	5,7
Saint Marc Jaumegarde	1 198	pas de colonne			
TOTAUX	369 076	770	4975	6,5	13,5

VERRE PAV	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes	3805	4318	4681	4954	4975
kg/hab	11,0	11,8	12,7	13,4	13,5

13,5
kg/hab

FLUX JRM	2 012	Colonnes	Tonnage	tonne / colonne	Ratio kg/hab
Saint Paul lès Durance	1 051	10	24	2,4	23,0
Saint Antonin sur Bayon	166	1	4	3,7	22,2
Peynier	3 233	11	71	6,5	22,1
Puylobier	1 952	8	41	5,1	20,8
Beaurecueil	654	3	13	4,2	19,1
Saint Estève Janson	366	2	6	3,1	16,9
Rousset	4 631	10	68	6,8	14,7
Jouques	4 395	11	58	5,2	13,1
Eguilles	7 899	7	84	12,0	10,6
Le Puy Sainte Réparate	5 452	10	52	5,2	9,6
Fuveau	9 421	10	89	8,9	9,5
Pertuis	19 157	25	181	7,2	9,4
Mimet	4 631	12	44	3,6	9,4
Meyrargues	3 660	9	32	3,6	8,8
Trets	10 587	11	93	8,5	8,8
Saint Cannat	5 672	11	50	4,5	8,7
Meyreuil	5 403	8	46	5,8	8,6
La Roque d'Anthéron	5 293	9	45	5,0	8,5
Lambesc	9 370	12	78	6,5	8,4
Rognes	4 927	6	41	6,8	8,3
Coudoux	3 519	4	28	7,0	8,0
Les Pennes Mirabeau	19 845	22	157	7,1	7,9
Cabriès - Calas	8 387	11	63	5,7	7,5
Chateauneuf Le Rouge	2 193	3	16	5,5	7,5
Venelles	8 446	6	63	10,4	7,4
Aix-En-Provence	148 277	152	1100	7,2	7,4
Ventabren	4 918	7	35	4,9	7,0
Simiane Collongue	5 739	5	32	6,4	5,6
Le Tholonet	2 331	2	10	5,2	4,4
Peyrolles en Provence	4 793	8	21	2,6	4,3
Bouc Bel Air	13 866	7	53	7,6	3,8
Saint Marc Jaumegarde	1 198	pas de colonne			
Vauvenargues	1 032	pas de colonne			
Vitrolles	36 612	pas de colonne			
TOTAUX	369 076	413	2698	6,5	7,3

JRM PAV	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes	4160	3607	3408	2957	2698
kg/hab	12,1	9,8	9,2	8,0	7,3



FLUX MÉLANGÉS EMR JRM (BiFlux)	Population 2012	Colonnes	Tonnage	tonne / colonne	Ratio kg/ hab
Vauvenargues*	1 032	6	73 dont 12 tonnes de biFlux JRM	12,2	70,8
Saint Antonin sur Bayon	166	1	2	2,1	12,6
Saint Estève Janson	366	2	4	2,2	12,0
Peynier	3 233	11	35	3,2	10,8
Puylobier	1 952	8	19	2,4	9,8
Saint Paul lès Durance	1 051	10	9	0,9	8,4
Trets*	10 587	20	87 dont 10 tonnes de biFlux JRM	4,3	8,2
Beaurecueil	654	3	5	1,6	7,2
Vitrolles *	36 612	68	262 dont 136 tonnes de biFlux JRM	3,9	7,2
Rousset	4 631	12	30	2,5	6,5
Jouques	4 395	14	25	1,8	5,6
Fuveau	9 421	11	50	4,5	5,3
Rognes	4 927	10	24	2,4	4,9
Mimet*	4 631	13	21 dont 2 tonnes de biFlux JRM	1,6	4,6
Ventabren	4 918	8	19	2,4	4,0
Saint Cannat	5 672	12	21	1,8	3,8
Lambesc	9 370	14	35	2,5	3,7
La Roque d'Anthéron	5 293	9	19	2,1	3,5
Meyrargues*	3 660	9	12 dont 2 tonnes de biFlux JRM	1,4	3,4
Pertuis*	19 157	32	64 dont 4 tonnes de biFlux JRM	2,0	3,3
Les Pennes Mirabeau*	19 845	24	61 dont 2 tonnes de biFlux JRM	2,5	3,1
Le Puy Sainte Réparate	5 452	10	16	1,6	3,0
Eguilles	7 899	9	23	2,6	3,0
Meyreuil *	5 403	9	13 dont 2 tonnes de biFlux JRM	1,5	2,4
Aix-En-Provence*	148 277	154	352 dont 12 tonnes de biFlux JRM	2,3	2,4
Simiane Collongue	5 739	5	13	2,7	2,3
Peyrolles en Provence	4 793	7	11	1,5	2,2
Coudoux	3 519	6	8	1,3	2,2
Bouc Bel Air*	13 866	8	29 dont 2 tonnes de biFlux JRM	3,7	2,1
Cabriès - Calas	8 387	10	17	1,7	2,1
Le Tholonet	2 331	2	4	2,2	1,9
Venelles	8 446	5	10	2,0	1,2
Chateauneuf Le Rouge	2 193	2	4	2,0	1,8
Saint Marc Jaumegarde	1 198	pas de colonne			
TOTAUX	369 076	524	1 379 dont 184 tonnes de biFlux JRM	2,6	3,7

* : Colonnes BiFlux sur le territoire de la commune

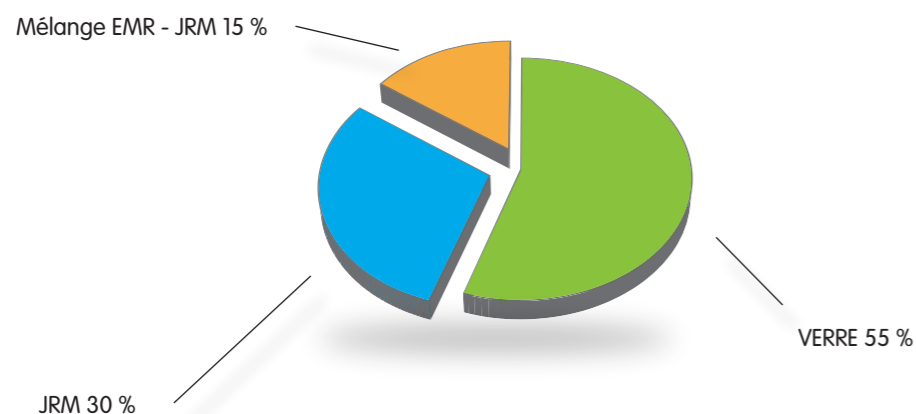
EMR PAV	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes	1057	1096	1298	1392	1379
kg/hab	3,1	3,0	3,5	3,8	3,7



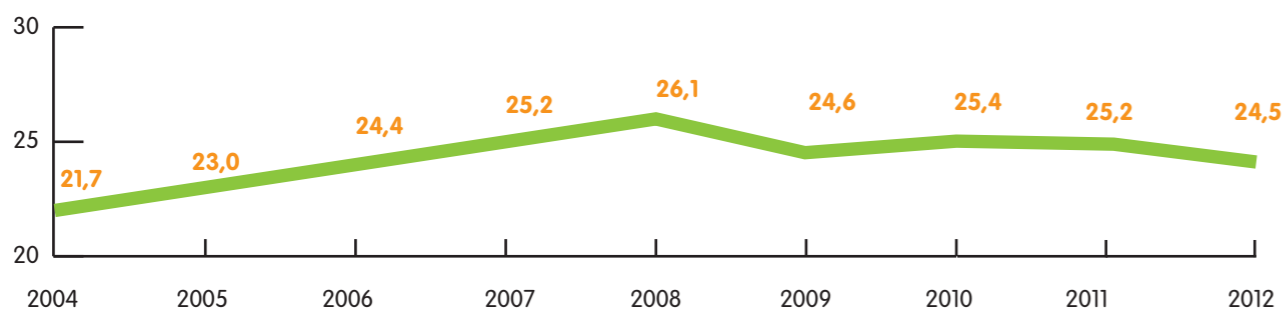
Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Verre	Tonnage	3597	3805	4318	4681	4954	4975
JRM	Tonnage	4089	4160	3607	3408	2956	2698
Mélange EMR + JRM	Tonnage part EMR	1000	1057	1096	1223	1203	1195
	Tonnage part JRM				74	189	184
Verre	kg/hab (population actualisée chaque année)	10,5	11,0	11,8	12,7	13,4	13,5
JRM	kg/hab (population actualisée chaque année)	11,9	12,0	9,8	9,2	8,0	7,3
Mélange EMR + JRM	kg/hab (population actualisée chaque année)	2,9	3,1	3,0	3,5	3,8	3,7
Total matière (tonnes)		8 686	9 022	9 021	9 386	9 302	9 052
kg/hab (population actualisée chaque année)		25,2	26,1	24,6	25,4	25,2	24,5

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2012



Dispositif PAV - Matières collectées en Kg/hab/an



Résultat consolidé PAV par commune

	TONNAGE			TOTAL CS	Population 2012	Ratio kg/hab
	VERRE	JRM	Mélange EMR et JRM			
Vauvenargues	46		73	119	1 032	115,3
Beaurecueil	26	13	5	43	654	65,7
Puylobier	68	41	19	128	1 952	65,6
Saint Antonin	5	4	2	10	166	60,2
Saint Paul lès Durance	26	24	9	59	1 051	56,1
Peynier	66	71	35	172	3 233	53,2
Saint Estève Janson	8	6	4	19	366	51,9
Rousset	96	68	30	194	4 631	41,9
Jouques	94	58	25	177	4 395	40,3
Chateauneuf le Rouge	67	16	4	87	2 193	39,7
Le Puy Sainte Réparate	144	52	16	212	5 452	38,9
Saint Cannat	142	50	21	213	5 672	37,6
Trets	208	93	87	388	10 587	36,6
Ventabren	123	35	19	177	4 918	36,0
Rognes	111	41	24	176	4 927	35,7
Lambesc	220	78	35	333	9 370	35,5
Mimet	90	44	21	155	4 631	33,5
Eguilles	153	84	23	261	7 899	33,0
Venelles	201	63	10	274	8 446	32,4
Cabriès	187	63	17	267	8 387	31,8
Meyreuil	102	46	13	161	5 403	29,8
La Roque d'Anthéron	91	45	19	155	5 293	29,3
Fuveau	136	89	50	275	9 421	29,2
Simiane Collongue	122	32	13	167	5 739	29,1
Coudoux	62	28	8	98	3 519	27,8
Bouc Bel Air	303	53	29	385	13 866	27,8
Meyrargues	57	32	12	101	3 660	27,6
Pertuis	283	181	64	527	19 157	27,5
Peyrolles en Provence	90	21	11	122	4 793	25,5
Les Pennes Mirabeau	147	157	61	365	19 845	18,4
Vitrolles	400		262	662	36 612	18,1
Aix-En-Provence	1089	1100	352	2 540	148 277	17,1
Le Tholonet	13	10	4	28	2 331	12,0
Saint Marc Jaumegarde					1 198	
TOTAUX	4 975	2 698	1 379*	9 052	369 076	24,5 kg/hab

En 2012, sur 9 050 tonnes collectées par apport volontaire, 8 487 tonnes sont valorisées soit 93 %. * Parmi les 1 379 tonnes d'EMR Biflux collectés en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 195 tonnes d'emballages et 184 tonnes de papier JRM.

La Collecte Sélective au porte à porte

Secteur de collecte en Porte à Porte	Habitants trieurs (pop. 2012)	Tonnage Triflux			Tonnage Triflux	Tonnage Biflux	Ratio kg/hab
		Emballage	Papier JRM	Verre			
Aix en Provence	94 710	1 107	1 165	1 506	3778	106	40
Bouc Bel Air	13 866					482	35
Cabriès-Calas	8 387					271	32
Chateauneuf Le Rouge	2 193					87	40
Coudoux	3 519					117	33
Equilles	3 840					190	49
Fuveau	6 869					130	19
Jouques	4 395					65	15
La Roque d'Anthéron	5 293					89	17
Lambesc	3 624					191	53
Le Puy Sainte Réparate	5 452					120	22
Le Tholonet	2 331	46	42	57	145		62
Les Pennes Mirabeau	19 845	288	175	236	699		35
Meyrargues	3 660					70	19
Meyreuil	5 403					197	36
Mimet	2 590					134	52
Pertuis	19 157					404	21
Peyrolles	4 793					122	25
Rognes	4 927					62	13
Rousset	4 631					69	15
Saint Cannat	5 672					125	22
Saint Marc Jaumegarde	1 198	16	12	23	51		42
Simiane Collongue	5 739					166	29
Trets	10 587					188	18
Venelles	8 446					314	37
Ventabren	4 918					120	24
Vitrolles	16 000					952	
En 2012, sur les 9 445 tonnes collectées au porte à porte, 8 385 tonnes sont valorisées, soit 89 % .	272 045	1457	1394	1822	4 673	4 772	35 kg/hab
	Total Collecté (t)					9 445	
	Refus Hors verre					18,99 %	
	Valorisé (t) avec verre					8 385	

Parmi les 4 772 tonnes Biflux collectées en porte à porte, peuvent être différenciées 2 694 tonnes d'emballage et 2 079 tonnes de papier JRM

Résultat consolidé Collecte Sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2012	TONNAGES PAV			TONNAGE PAP			Total CS	ratio kg/hab
		VERRE	JRM	EMR/EMR JRM	VERRE	JRM	EMR/EMR JRM		
Vauvenargues	1 032	46		73				119	115
Chateauneuf Le Rouge	2 193	67	16	4			87	174	79
Le-Tholonet	2 331	13	10	4	57	41	46	173	74
Venelles	8 446	201	63	10			314	588	70
Meyreuil	5 403	102	46	13			197	358	66
Puylobier	1 952	68	41	19				128	65
Beaurecueil	654	26	13	5				43	65
Cabriès - Calas	8 387	187	63	17			271	539	64
Bouc Bel Air	13 866	303	53	29			482	867	63
Mimet	4 631	90	44	21			134	289	62
Saint Antonin	166	5	4	2				10	60
Coudoux	3 519	62	28	8			117	215	61
Le-Puy Sainte Réparate	5 452	144	52	16			120	333	61
Ventabren	4 918	123	35	19			120	298	61
Saint Cannat	5 672	142	50	21			125	338	60
Simiane Collongue	5 739	122	32	13			167	333	58
Eguilles	7 899	153	84	23			190	451	57
Rousset	4 631	96	68	30			69	263	57
Saint Paul lès Durance	1 051	26	24	9				59	56
Lambesc	9 370	220	78	35			191	524	56
Jouques	4 395	94	58	25			65	242	55
Trets	10 587	208	93	87			188	576	54
Les-Pennes Mirabeau	19 845	147	157	61	237	175	287	1 065	54
Peynier	3 233	66	71	35				172	53
Peyrolles en Provence	4 793	90	21	11			122	244	51
Saint Estève Janson	366	8	6	4				19	51
Pertuis	19 157	283	181	64			404	931	49
Rognes	4 927	111	41	24			62	239	48
Meyrargues	3 660	57	32	12			70	171	47
La-Roque d'Anthéron	5 293	91	45	19			89	244	46
Vitrolles	36 612	400		262			952	1 614	44
Aix-En-Provence	148 277	1089	1100	352	1506	1165	1213	6 424	43
Fuveau	9 421	136	89	50			130	405	43
Saint Marc Jaumegarde	1 198				23	12	16	51	42
Totaux	369 076	4 975	2 698	1 379	1822	1394	6229	18 498	50 kg/hab
		9 052			9445				

En 2012, le système global de Collecte Sélective mis en place sur la CPA a permis de collecter 18 498 tonnes (50 kg/hab pop.2012) parmi lesquelles 16 872 tonnes ont été valorisées (46 kg/hab pop.2012).

Par matériaux, l'évolution entre l'année 2011 et 2012 se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des Papiers JRM dans la collecte des Emballages Biflux :

Emballages : + 3 %

Journaux Revues Magazines : - 7 %

Verre : - 0,8 %

Performances par matériaux

	EMR/ EMR-JRM	JRM	VERRE	TOTAL
Tonnages Collectés en Porte à Porte	6 229	1 394	1 823	9 445
Ratio Kg/an/hab (2012)	22,9	5,1	6,7	35
Taux de refus	21,00%	7,30%	0%	18,99 % hors verre 15,51 % avec verre
Tonnages Collectés en Apport Volontaire	1 379	2 698	4 975	9 052
Ratio Kg/an/hab (2012)	3,7	7,3	13,5	24,5
Taux de refus	19,60%	5,80%	0%	9,31 % hors verre 3,90 % avec verre
Tonnages Collectés TOTAL	7608	4 092	6 798	18 498
Ratio Kg/an/hab (2012)	20,6	11,1	18,4	50
Taux de refus	20,90%	6,30%	0%	16,03 % hors verre 10,14 % avec verre

Soutien à la Ligue contre le cancer :

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire. En 2012, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 20 927 € qui ont été versés à cet organisme pour aider la recherche et l'aide au malade.

Les services de la collecte séparative**La collecte des papiers de bureau au sein des services de la CPA**

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents de la CPA. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA, Comindus et les Pôles de proximité. En 2012, la quantité annuelle est de 22 tonnes.

La collecte des cartons des commerçants

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres ville:

- d'Aix en Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- de Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,
- de Châteauneuf le Rouge, 11 commerçants participent à cette opération.

Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 540 tonnes de cartons collectés avec un véhicule électrique pour Aix en Provence, 102 tonnes pour Pertuis, 13 tonnes pour Trets et 5 tonnes pour Châteauneuf le Rouge au total 660 tonnes ont été collectées pour être valori-



sées dans la filière carton. Remarque : les 13 et 5 tonnes de Trets et Châteauneuf le Rouge transitent par la déchèterie de Rousset.

**La collecte des sapins de Noël**

Cette année, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 88 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël pendant les trois premières semaines de janvier. Plus de 17 tonnes de sapins ont ainsi été collectées et transformées en compost.

La collecte des encombrants au porte à porte

La collecte des encombrants au porte à porte transite par les déchèteries à l'exception de 655 T provenant de la commune des Pennes-Mirabeau et de 1 104 T de la commune d'Aix-en-Provence.

La collecte itinérante des DDM

Poursuite en 2012, de la collecte itinérante des Déchets Dangereux des Ménages au 2 et 3^{ème} trimestre 2012 sur une dizaine de communes du Pays d'Aix éloignées d'une déchèterie à savoir Cabriès, Châteauneuf le Rouge, Fuveau, Mimet, Simiane, Le Tholonet, Vauvargues, Ventabren ainsi que sur Puyricard et le centre ville d'Aix en Provence.

Chaque tournée a été organisée de façon similaire, un technicien chimiste doté du matériel nécessaire (véhicule, équipement de sécurité...) était mobilisé deux fois une demi-journée afin d'accueillir, conseiller la population et récupérer les déchets apportés.

Un peu plus de 1 tonne a ainsi été collectée et une centaine d'apporteurs se sont mobilisés.

L'aide au déploiement des dispositifs de collecte des DASRI (Déchets de Soins à Risques Infectieux)

Les déchets de soins doivent faire l'objet d'une collecte séparative. Dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets et de la réduction de la toxicité des déchets, une subvention a été versée à l'Association Française des Diabétiques du Pays d'Aix pour développer des actions de sensibilisation auprès des patients et des professionnels de santé afin d'éviter les dépôts des DASRI dans les déchets ménagers en informant et orientant, les patients et les professionnels de santé :

- en fournissant aux pharmaciens un kit de communication à remettre aux patients,
- en délivrant aux patients par l'AFD des codes barres nécessaires à l'identification de la boîte de déchets afin de respecter les règles de traçabilité,
- en mettant en place par l'association 2 bornes de collecte de DASRI,
- en remettant 1000 dépliants aux professionnels de santé.

Lancement appel à projet pour développer la collecte des textiles usagés

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le territoire de la Communauté, un appel à projet a été lancé en fin d'année 2012 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'objectif est de proposer un déploiement opérationnel progressif sur le terrain à compter du deuxième semestre 2013.



LE MATERIEL DE COLLECTE

Les régies collectent 231 880 habitants en Collecte Traditionnelle et 173 134 habitants en Collecte Sélective (population 2012).

Engagée dans une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Direction des Collectes poursuit ses actions selon les principaux axes :

- Utilisation de carburants ou sources d'énergies alternatives. **L'opération agri-carburant** se poursuit sur 16 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest et le volume total de Bio diesel (B30) utilisé est de 95 000 litres,

Rappel : Le bio diesel est obtenu à partir de végétaux transformés en gazole vert pour être ainsi mélangé au gazole à hauteur de 30 %. L'utilisation du bio diesel a pour objectif de réduire de 15 à 20 % les émissions d'hydrocarbures imbrûlés et de 10 à 15 % de monoxyde de carbone (source : Atmo PACA, association agréée pour la qualité de l'air).
- Acquisition de véhicules à motorisation électrique,
- Etude des équipements de collecte électrique,
- La majorité des véhicules en régie répond aux normes antipollution dites Euro 5 qui fixe les limites maximales de rejets polluants, en particulier sur les émissions de NOx, de monoxyde de carbone et de particules.

Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective) :

SECTEUR	Nbre de vh OM	Nbre de vh TRI	Age moyen Parc OM	Age moyen Parc TRI	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	46	8	5,88	7,82	6,16	14,6
Sud-Est	11	1	5,86	8,63	6,01	10,8
Sud-Ouest	14	2	5,08	7,45	5,38	8,59
Nord	15	2	5,11	7,98	5,46	12,87
Total CPA	85	13	5,62	7,85	5,91	



INFORMATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Nouveau site internet déchets CPA

À la fin du mois de juin, le Département des Déchets Ménagers a mis en ligne un nouveau site Internet réactualisé. Il permet à tous les habitants de la Communauté du Pays d'Aix d'obtenir des informations sur la collecte, le traitement et le compostage des déchets. De plus chaque habitant peut trouver tous les renseignements et documents concernant sa commune, en se rendant sur la rubrique « ma commune ». S'il est indispensable aux habitants du territoire, il l'est aussi aux agents qui retrouvent rapidement les différentes publications du service (Rapports d'Activités, Règlement de Collecte...) ainsi que différentes informations permettant de répondre rapidement aux administrés.

L'ensemble de ces informations sera repris sur un nouveau site Internet de la CPA en 2013.



La distribution des récipients

Elle s'effectue par déplacement au domicile des habitants :

- Lors de la dotation, des récipients individuels (bacs ou sacs) sont distribués. Les conseillers du tri expliquent les consignes oralement, remettent aux usagers le guide du tri et des autres déchets et « l'aide mémoire » en indiquant les jours de collecte,
- Lors des dotations de remplacement des récipients, les conseillers rappellent les consignes aux utilisateurs.



La communication de suivi

Un rappel des consignes de tri est réalisé dans les communes ou certains quartiers de communes à travers des visites au porte à porte. Ainsi, ont été effectuées des distributions de documents auprès de la population de Meyrargues, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Rognes et Aix - La Duranne soit plus de 26 000 habitants sensibilisés.

Mise en place du tri sélectif

En 2012, le tri sélectif en mode Biflux a été mis en place sur la commune des Pennes Mirabeau en remplacement du Triflux.

Les dotations se sont traduites par la distribution de :

- 9 000 supports de sensibilisation,
- 9 000 kits (guides de tri, aides mémoire, consignes),
- 6 000 sacs de pré collecte,
- 6 000 bacs de collecte sélective.

La communication de proximité

- En 2012, les conseillers du tri ont distribué des guides Propreté Collecte dans le centre-ville d'Aix en Provence. Lors de cette campagne ont été distribués en porte à porte et sur les marchés de la commune :

- 12 000 guides déchets,
- 12 000 supports de sensibilisation.

- À partir du mois de mars 2012, les animateurs du tri sont allés à la rencontre des habitants des communes de Mimet, Châteauneuf le Rouge, Trets et Rousset dans le cadre de l'extension des consignes de tri des plastiques.

À cette occasion ils ont distribué 10 000 kits de sensibilisation (dépliants, aide-mémoire, courriers...)



Les réunions publiques d'information

Ces réunions permettent de présenter le projet aux élus, au tissu associatif, aux responsables des résidences et lotissements, aux Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) ainsi qu'aux habitants de la commune.

L'invitation aux réunions publiques s'effectue par la :

- Distribution de courriers annonçant la démarche engagée,
- Distribution d'un guide de sensibilisation aux gestes du tri.

Ce boîtage est réalisé par l'équipe des conseillers du tri.

Cette année 3 réunions publiques d'information ont eu lieu dans le cadre de la mise en place du Biflux aux Pennes Mirabeau et 2 dans le cadre des extensions des consignes de tri des communes de Mimet, Châteauneuf le Rouge, Trets et Rousset.

Les réunions de terrain

Ces réunions ont pour but de rencontrer les syndics de copropriété, les offices HLM et les associations syndicales de lotissement. Elles facilitent fortement l'élaboration du projet et sa consolidation in situ notamment cette année pour les bailleurs de Vitrolles.

Les formations

Les conseillers du tri interviennent à la demande des communes, associations, écoles... dans le cadre de réunions d'information ou de formation au tri sélectif. En 2012, des formations ont été réalisées auprès :

- des agents communaux pour le tri du papier au sein de la mairie de Vitrolles,
- des agents communaux de la mairie des Pennes Mirabeau dans le cadre du passage au Biflux.

Les manifestations

Le Pays d'Aix est un territoire riche en manifestations sur le thème de l'Environnement. Afin de promouvoir la politique déchets, des stands sont tenus par les conseillers du tri sur le thème des déchets. En 2012 les conseillers du tri de la CPA ont effectué plus de 35 manifestations sur le territoire autour des thèmes du tri sélectif et du compostage, notamment sur les marchés, dans les hypermarchés, mais aussi à la demande des associations du Pays d'Aix. Par exemple :

- Aix-en-Provence : fête de l'AUC développement durable, stand sur le tri sélectif
- Les jardins d'Albertas : stand sur le compostage
- Vitrolles : Fête de la Mer, stand sur le tri
- Simiane : « Tralalère la fête des tous petits », sensibilisation et ateliers sur le tri sélectif
- La Roque d'Anthéron : Festikids
- Bouc Bel Air : les Eco de la Terre
- La Duranne, Cabriès, Bouc Bel Air : Courses pédestres



Le suivi qualité

Il intervient à la suite de la mise en place du tri sélectif, en 2012 sur la commune des Pennes Mirabeau. À partir du jour J de collecte (démarrage d'un nouveau service de ramassage), les conseillers du tri effectuent pendant un mois, le suivi de la tournée de collecte afin de vérifier le taux de participation des habitants et le respect des consignes. Ce suivi permet également de réaliser des réajustements du parc de bacs.

Le contrôle qualité

Depuis 2011, le contrôle qualité permet d'évaluer la performance (taux de remplissage) et la qualité du tri des habitants. C'est un contrôle visuel et manuel d'un échantillon prélevé dans les contenants de collecte par les conseillers du tri. Le contrôle permet d'évaluer la qualité du tri et cibler le niveau de refus afin de s'améliorer en permanence.

En 2012, cinq contrôles qualité ont été effectués sur les communes de La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint Cannat, Meyreuil et les Pennes Mirabeau. Une augmentation des tonnages notamment sur trois d'entre elles de l'ordre de 40 % a été constatée.

Les relations presse et bulletin communautaire

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

- les réunions publiques,
- le passage des conseillers du tri pour la distribution des récipients de collecte sélective,
- le lancement du mode de collecte sélective sur la commune,
- des permanences de distribution des composteurs sur les communes concernées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré collecte.

Parmi les communiqués de presse transmis à la presse et aux communes, 52 ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale et 32 ont été diffusés dans les bulletins communautaires et municipaux.

Les installations de traitement

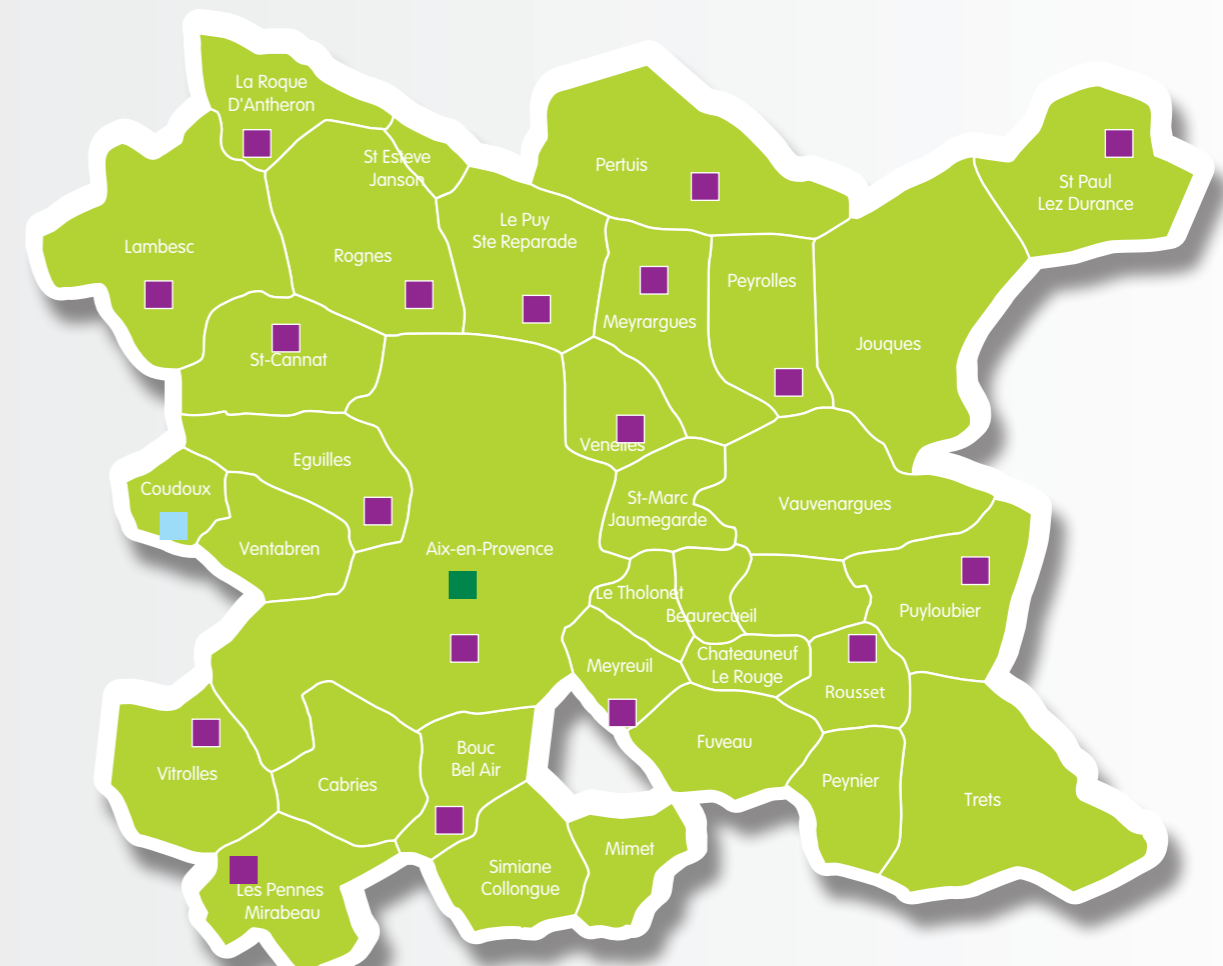


LES DÉCHÈTERIES

◆ **Les équipements**

Avec 18 installations communautaires et une installation non communautaire (déchèterie de l'Agglopolé Provence pour Coudoux), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 19 500 habitants, c'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement : Aix Est et Ouest. Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours. Une nouvelle déchèterie aux Pennes Mirabeau a ouvert ses portes en février 2012 au lieu-dit « la Grande Colle » et remplace l'ancien service proposé sur le site du Jas de Rhodes.

Les Déchèteries de la CPA au 31/12/2012



- Installations existantes
- Service Déchèterie
- Points Verts (Uniquement réception des végétaux)



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté de Communes Lubéron Durance, la déchèterie de Pertuis est utilisée par la population de la Communauté de Communes Lubéron Durance, en contrepartie, la Communauté utilise le centre de transfert du syndicat pour l'évacuation des OM collectées sur le Val de Durance vers les ISDND et pour l'évacuation de la Collecte Sélective vers le centre de tri.

Il existe un « point vert » à Puyricard où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins.

Mise en sécurité des déchèteries

Afin de prévenir la chute des usagers dans les bennes, la CPA a décidé en 2012, d'anticiper la réglementation qui exige pour le 1er janvier 2013, la mise en place de garde-corps au niveau des zones de déchargement.

La solution retenue des « banques de déchargement » en place sur les déchèteries construites récemment (La Roque d'Anthéron, Meyrargues et les Pennes Mirabeau) per-



met d'assurer la sécurité des usagers tout en limitant les contraintes au moment du vidage. 5 déchèteries ont été équipées en 2012 avec des banques en plastique recyclé : Rousset, Meyreuil, Le Puy Sainte Réparate, Saint Cannat et Eguilles.

L'objectif de la CPA est d'équiper l'ensemble des déchèteries avant la fin de l'année 2013.

Équipement de système de vidéo surveillance

Afin de lutter contre les actes de vandalisme trop fréquents et les vols de métaux, la CPA a décidé d'équiper ses déchèteries de système de vidéo surveillance. En 2012, les déchèteries des Pennes Mirabeau, Rousset, Rognes, Saint Cannat, Lambesc et La Roque d'Anthéron ont fait l'objet d'une demande d'autorisation en Préfecture avec une prise d'effet dès le 1^{er} trimestre 2013.

◆ Les services

Le service à l'utilisateur est gratuit. En contrepartie de la gratuité, ces installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- Quantités limitées à 1,5 m³ par jour.
- Déchets Dangereux des Ménages uniquement pour les particuliers.

LES DÉCHÈTERIES – Pour toute information : 0810 00 31 10					
AIX La Parade Chemin du Château Lafarge Route des Milles Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	PERTUIS Quartier Gourre d'Aure Lundi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h 30 – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	ROUSSET Quartier Les Farges – CD 56 Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h			
BOUC BEL AIR Lieu dit Sous le Cret - CD 60A Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	PEYROLLES ZA du Val de Furance – CD 63 A Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	SAINT CANNAT Quartier de La Lecque Lundi au samedi : 8 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h			
COUDOUX (La Fare/Agglapôle) Lieu dit Sous le Cret - CD 60A Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : Lundi : 13h30-17h30 Mardi au samedi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : Lundi : 8 h 30 – 12 h Mardi au samedi : 15 h – 19 h Dimanche et jours fériés : 8 h – 12 h / 15 h – 19 h 8 h – 12 h	MEYRARGUES Chemin de l'Espougnac Mardi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	SAINT PAUL LEZ DURANCE Zone du Castelet Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Samedi : 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h			
EGUILLES Quartier du Ponteuil Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	PUYLOUBIER Quartier Le Défends Mardi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : Fermé	VENELLES Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h			
LAMBESC ZA avenue Fernand Julien Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	LE PUY SAINTE REPARADE Chemin d'Artes Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	VITROLLES ZI Les Estroublans Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h			
LES PENNES MIRABEAU Route de la carrière - La Grande Colle Est Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	ROGNES Chemin des Garrigues Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.			
MEYREUIL Quartier du Défens Valbriant Chemin des Charbonnières Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	LA ROQUE D'ANTHÉRON Lieu dit Les Grands Ponts Lundi au samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h				

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puyloubier où l'accueil du public est assuré par du personnel communautaire.

COMMUNE	Opérateur au 31/12/2012
Aix-En-Provence	ORTEC ENVIRONNEMENT
Bouc Bel Air	ORTEC ENVIRONNEMENT
Eguilles	SOPHED
La Roque d'Anthéron	SOPHED
Lambesc	SOPHED
Le Puy Sainte Réparate	SOPHED
Les Pennes Mirabeau	SITA SUD
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	SOPHED
Pertuis	SILIM
Peyrolles en Provence	SILIM
Puyloubier	CPA/SITA SUD
Rognes	SOPHED
Rousset	SITA SUD
Saint Cannat	SOPHED
Saint Paul lès Durance	SILIM
Venelles	SOPHED
Vitrolles	COVED

La CPA a signé une convention avec la société Ecologic dans le cadre de la mise en place de la filière de collecte et de valorisation des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Ce partenariat permet à la collectivité de percevoir des aides à la valorisation des produits séparés.

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les Gros Électroménagers Froid : congélateur, réfrigérateur
- les Gros Électroménagers hors Froid : machine à laver, gazinière
- les Écrans : téléviseurs, moniteurs
- les Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur, jouet enfant, hi-fi



◆ Les indicateurs techniques

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seules une partie des encombrants et les déchets amiantés sont traités par enfouissement particulier selon des conditions strictes de stockage. (Voir page 17)

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une légère augmentation de la fréquentation des déchèteries (+5 % par rapport à 2011).

	2 007	2 008	2 009	2010	2011	2012
Population---->	344 047	345 264	366 762	369 523	369 679	369 076
Aix Parade	48 234	57 888	69 642	95 874	103 351	123 227
Bouc Bel Air	57 703	68 452	81 425	76 005	130 997	93 416
Eguilles	22 470	26 686	25 213	38 696	39 043	40 744
La Roque d'Anthéron	11 519	10 639	12 930	18 377	20 416	22 804
Lambesc	27 630	25 703	29 460	28 259	31 173	33 204
Le Puy Ste Réparate	20 036	21 972	24 704	29 240	21 269	20 220
Les Pennes Mirabeau	17 870	18 502	18 675	20 742	21 787	60 499
Meyrargues				10 336	13 102	20 325
Meyreuil	19 087	21 056	22 918	22 468	25 373	23 409
Pertuis	39 552	39 298	37 999	37 279	43 739	43 391
Peyrolles	9 493	14 252	17 325	25 114	26 578	23 704
Puyloubier	5 023	7 323	6 395	6 960	6 481	6 742
Rognes	14 890	16 399	17 678	19 321	20 362	20 867
Rousset	47 073	52 580	48 347	38 595	37 327	53 712
Saint Cannat	25 026	25 410	25 556	25 894	27 006	26 393
Saint Paul lès Durance	3 750	4 775	5 752	6 729	6 668	6 691
Venelles	59 726	59 662	59 715	64 514	68 649	66 012
Vitrolles	39 757	38 323	40 370	43 183	49 307	42 637
Visites --->	468 839	508 920	544 104	607 586	692 628	727 997
Visite/habitant--->	1,4	1,5	1,5	1,6	1,9	2,0

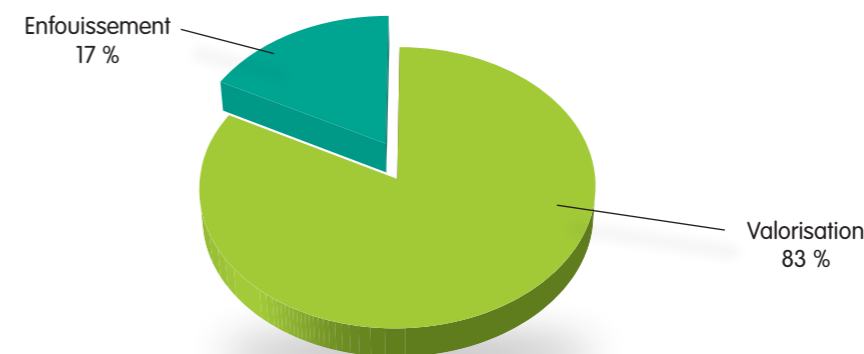
Les tonnages des déchèteries

	Evolution %	Tonnage 2012	Kg / Visite / An	Total / Tonnes	Amiante	DDM	Bois	Huiles végétales	Huiles de vidange	Cartons*	Papier	D3E	Ferrailles	Encombrants	Végétaux	Gravats	Total / Visites	
Aix La Parade	-4,0%	17 982	140	17 270		52	1 639	0,93	9,5	330	303	183	930	2 684	3 497	7 641	123 227	
Bouc Bel Air	4,2%	15 391	172	16 041		33	1 328	0,00	9,6	195		138	526	2 494	3 953	7 363	93 416	
Eguilles	-3,3%	9 364	221	9 011	32,6	37	776	0,45	7,7	159		177	305	1 409	2 468	3 640	40 744	
La Roque	-2,4%	2 060	88	2 010		3	176	0,00	2,0	48		0	2	609	368	803	22 804	
Lambesc	-4,4%	5 085	146	4 861		10	340	0,00	0,7	108		29	105	1 004	1 218	2 048	33 204	
Le Puy	-2,7%	2 832	136	2 754		13	256	0,33	3,5	56		71	115	507	542	1 192	20 220	
Les Pennes	-9,9%	8 613	128	7 757	0,0	21	482	0,00	11,7	81		64	212	1 319	830	4 736	60 499	
Meyrargues	12,6%	1 815	101	2 044		4	157	0,14	1,3	25		22	38	288	446	1 063	20 325	
Meyreuil	-4,4%	3 787	155	3 621		21	362	0,32	5,0	75		84	162	610	527	1 775	23 409	
Pertuis	-4,9%	10 830	237	10 295		31	864	0,00	9,2	143		111	283	2 761	1 461	4 632	43 391	
Peyrolles	-20,9%	3 660	122	2 895	2,7	14	269	0,00	4,0	63		59	132	513	653	1 186	23 704	
Puylobier	-5,6%	55 393	55	371		4		0,00	0,8	27		1	1	238	99		6 742	
Rognes	-1,2%	2 102	100	2 077		9	161	0,10	4,1	41		25	39	431	500	867	20 867	
Rousset	-13,4%	10 588	171	9 164	30,8	31	937	0,00	4,8	243		66	84	2 087	1 561	4 120	53 712	
St Cannat	5,5%	3 354	134	3 537		10	278	0,00	2,4	51		20	17	602	907	1 650	26 393	
St Paul	-2,1%	697	102	682		4	88	0,00	1,6	37		4	11	210	51	276	6 691	
Venelles	9,8%	7 958	132	8 737		39	856	1,43	8,4	197		194	356	1 549	2 338	3 199	66 012	
Vitrolles	3,1%	6 125	148	6 316		25	857	0,39	8,3	153		154	244	1 296	1 164	2 414	42 637	
TOTAL 2012	-2,8%	112 637	150	109 444	66	361	9 826	4	95	2 033	303	1 401	3 560	20 610	22 583	48 603	727 997	
TOTAL 2011		112 637	163	112 637	22	303	9 312	1	65	1842	310	1 074	2 991	25 334	22 955	48 429	692 628	
Evolution %																		
Valorisation																		83%
Enfouissement																		17%

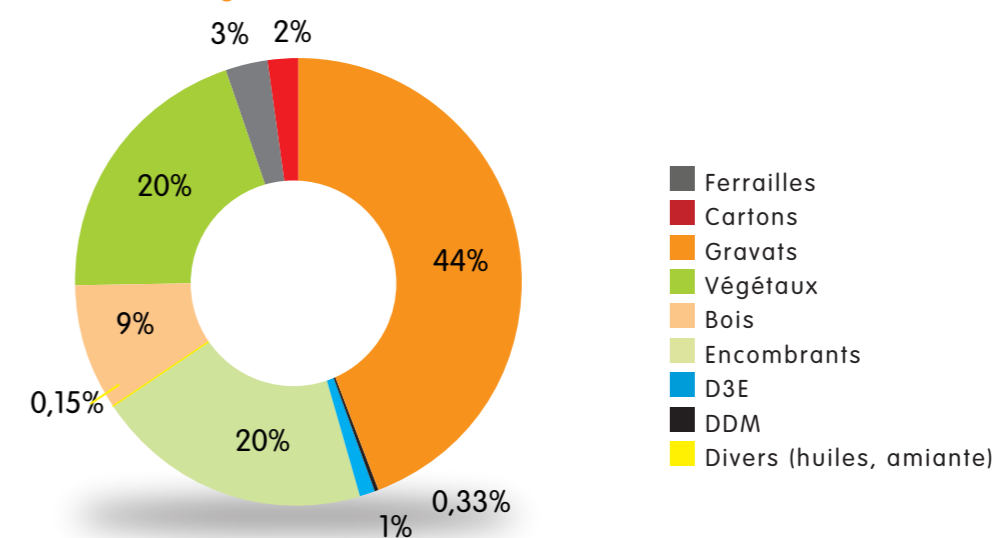
*Tonnage incluant la collecte des cartons des commerçants sur Trets et Chateauneuf le Rouge. Les cartons d'Aix en Provence et Pertuis ne sont pas vidés sur les déchèteries.

** Parmi les 18 129 T d'encombrants enfouis, 17 342 T sont enfouis dans les ISDND des Pennes, de l'Arbois et de Gardanne, les 787 tonnes restantes sont enfouies par le prestataires chargés du tri des encombrants.

Taux de Valorisation



Répartition des tonnages



Le tonnage global diminue de 2 % par rapport à 2011 et on note une très forte augmentation des quantités de ferrailles et de D3E due à la poursuite de la mise en place de vidéosurveillance sur certaines déchèteries en 2012.

La mise en service de la nouvelle déchèterie des Pennes Mirabeau a permis d'améliorer la valorisation des matériaux du fait d'une plus grande capacité de réception.

Le taux de valorisation augmente, 83 % des matériaux collectés partent en filière de valorisation.

Les Déchets Dangereux des Ménages :

- Le gisement des DDM (hors amiante) est constitué en majorité de produit pâteux (peintures et vernis). Les apporteurs, uniquement les particuliers, sont recensés et le règlement des déchèteries, faisant partie du règlement de collecte, fixe la limite à 10 kg par mois. Les DDM sont en partie incinérés sur l'installation de SOLAMAT à Rognac.

- Les déchets d'amiante apportés par les ménages sont uniquement collectés sur les déchèteries de Rousset, Peyrolles, les Pennes Mirabeau et Eguilles (service strictement réservé aux particuliers). Ils sont dirigés vers des centres d'enfouissements spécialisés de classe II, spécialement aménagés.

- **Concernant les D3E**, l'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 1 401 tonnes en 2012 constituées notamment de :

- 30 % d'écrans de télévision, de moniteur...
- 23 % de Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machine à laver, gazinière...
- 20 % de Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateur, réfrigérateur...
- 27 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur...

Lancement appel à projet pour la création d'une ressourcerie

En février 2012, un appel à projet a été lancé pour la création de ressourceries. Outre l'intérêt qu'elle représente en tant qu'exutoire, la ressourcerie est également un outil de sensibilisation des publics et contribue à la création d'emplois par la vente de produits récupérés et remis en état. Les projets retenus ont complété les initiatives déjà menées par certains acteurs du territoire, notamment par Emmaüs, qui a installé en avril 2012 une boutique en centre-ville d'Aix-en-Provence et l'association Huile de Coude et Matière Grise qui a ouvert sa ressourcerie en novembre 2012 dans la Zone d'Activité des Milles à Aix-en-Provence.

Tri et valorisation des encombrants

Le taux de valorisation des encombrants après passage en centre de tri avoisine 85 % (valorisation matière 38 % et valorisation énergétique en cimenterie 47 %), ce qui représente un tonnage de l'ordre de 2 215 tonnes pour les déchèteries de La Roque d'Anthéron, Lambesc et Saint Cannat.

LE TRANSPORT : LES CENTRES DE TRANSFERT

◆ Les équipements

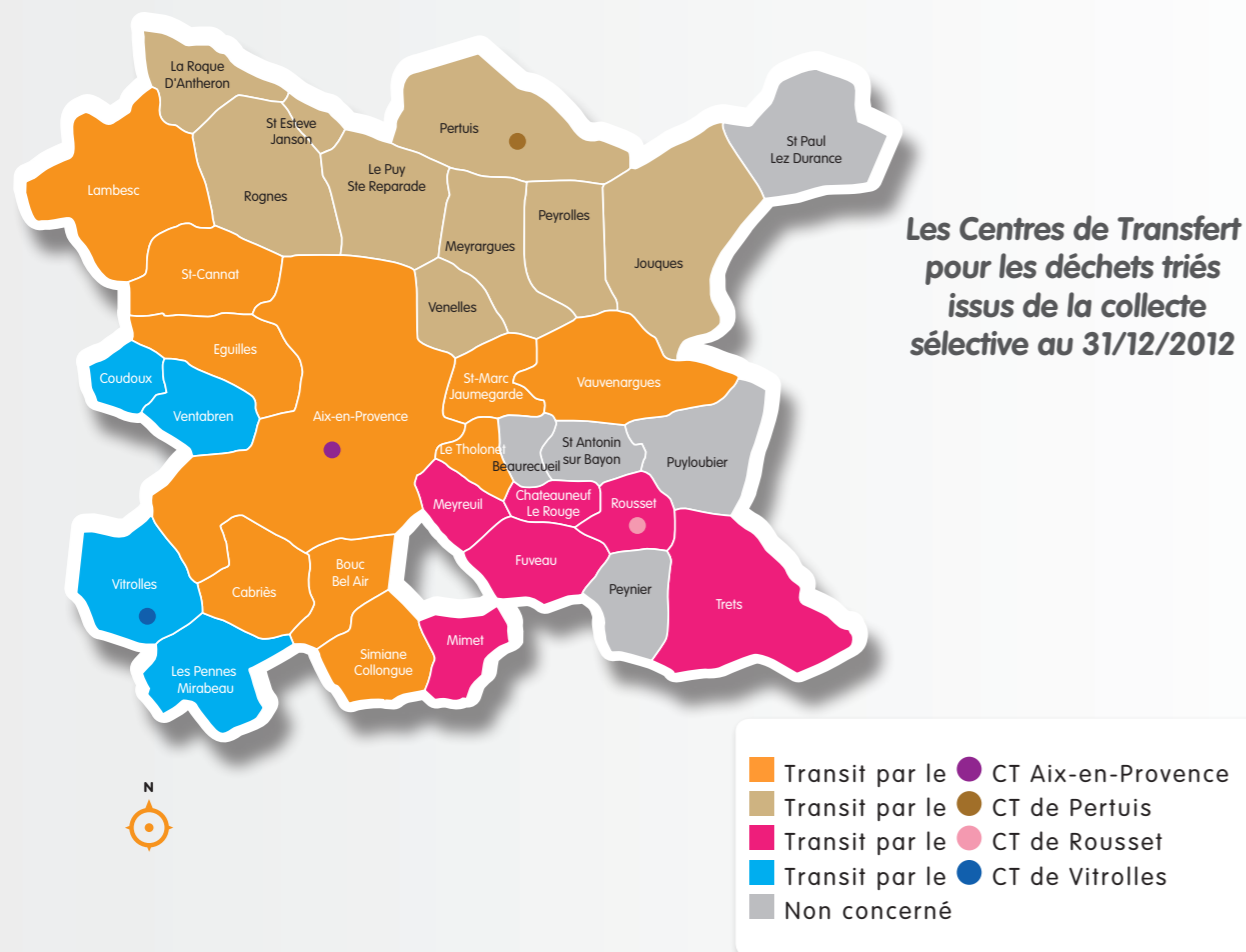
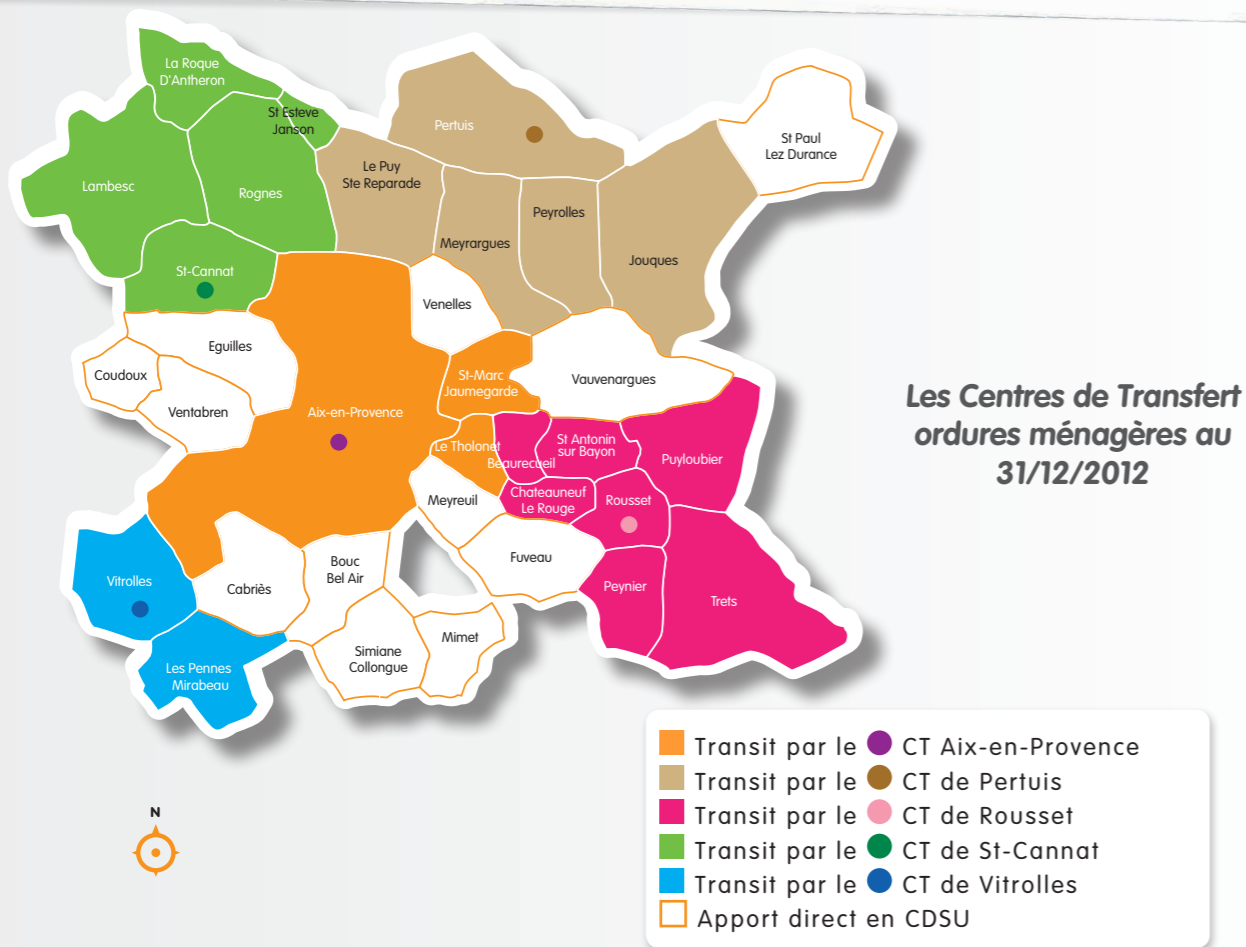
Près de 78 % des ordures ménagères communautaires transitent sur cinq installations. Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et le site de traitement. Le public n'y a pas accès. Elles représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets. Certains de ces centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté de Communes LUBÉ-ROTON DURANCE, la CPA utilise le centre de transfert de Pertuis pour les déchets collectés sur le Val de Durance.

Des travaux de modernisation des ponts bascule et des logiciels de pesée ont été réalisés au cours du 4^{ème} trimestre 2012 sur les centres de transfert de Rousset et de Vitrolles.

Centre de transfert	MATIÈRES	CARACTÉRISTIQUES
Aix-en-Provence	OM EMR JRM VERRE	Compaction Caisson ouvert
Pertuis	OM EMR	Fond mouvant compaction
Rousset	OM EMR	Fond mouvant Compaction
Saint-Cannat	OM	Caisson ouvert
Vitrolles	OM EMR	Fond mouvant Fond mouvant

La cartographie suivante localise géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).



◆ **Les services**

Ces installations, judicieusement positionnées sur le territoire communautaire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (soit 1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel communautaire et par des opérateurs privés.

Communes	Matières	Opérateurs gestionnaires du site au 31/12/12	Transporteurs vers le centre de traitement au 31/12/12
Aix-en-Provence	OM	CPA	CPA
	CS	CPA	SITA/CPA
Pertuis	OM	Communauté de Communes Lubéron Durance	SILIM
	CS		
Rousset	OM	CPA	SITA
	CS		
Saint Cannat	OM	SOPHED	SOPHED
Vitrolles	OM	COVED	COVED
	CS		

◆ **Les indicateurs techniques**

Les centres de transfert, sont le lieu de transit de tonnages importants. Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets, ordures ménagères et déchets triés, transitant sur ces installations :

Pour les ordures ménagères

	Tonnage OM 2012	Hors CT 22%	Centre de Transfert 78%				
			Aix	Vitrolles	St-Cannat	Pertuis	Rousset
			43%	13%	5%	11%	6%
Aix-En-Provence	54 885	219	54 665				
Beaurecueil	237	5					232
Bouc Bel Air	4 746	4 488	258				
Cabriès	3 286	3 057	229				
Chateauneuf le Rouge	646	75	2				569
Coudoux	978	978					
Eguilles	2 099	2 098	1				
Fuveau	3 372	3 372					
Jouques	1 162					1 162	
La Roque d'Anthéron	1 666	70	3		1 060	532	
Lambesc	3 024				3 024		
Le Puy Sainte Réparate	1 925	56				1 868	
Le Tholonet	681		681				
Les Pennes Mirabeau	6 151	1 102	1	5 048			
Meyrargues	1 309	4				1 305	
Meyreuil	1 855	1 763					92
Mimet	1 392	1 387	5				
Pertuis	8 294	351	8			7 935	
Peynier	1 186	84	1				1 102
Peyrolles en Provence	1 458	374				1 083	
Puyloubier	686	24					662
Rognes	1 444				1 010	434	
Rousset	1 775	66					1 709
Saint Antonin	57						57
Saint Cannat	1 827				1 827		
Saint Estève Janson	148	31	1		117		
Saint Marc Jaumegarde	346		346				
Saint Paul lès Durance	450	447	3				
Simiane Collongue	1 538	1 338	200				
Trets	3 658	459	10				3 189
Vauvenargues	250	243	6				
Venelles	2 981	2 657				324	
Ventabren	1 376	1 374	1				
Vitrolles	13 673	2 225	6	11 442			
	130 558	28 350	56 426	16 490	7 038	14 643	7 611
		28 350					

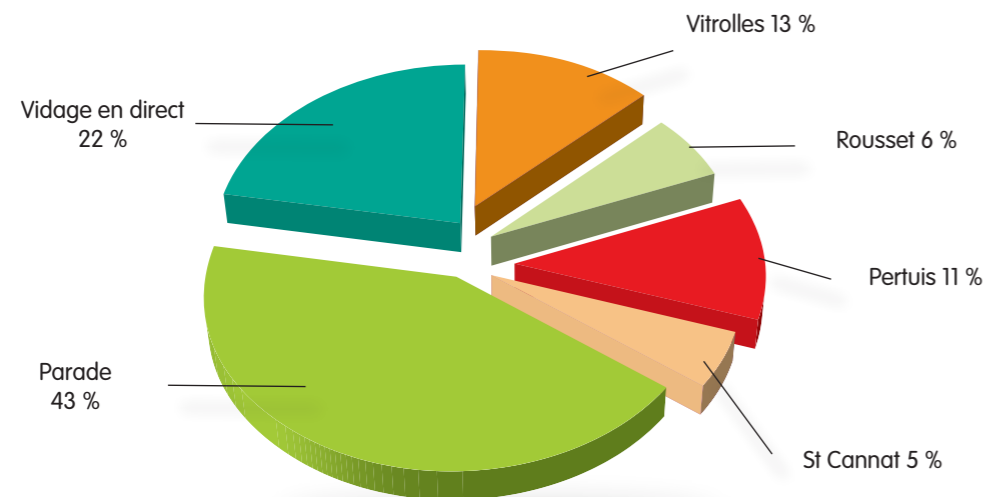
102 208

Pour la collecte sélective au porte à porte

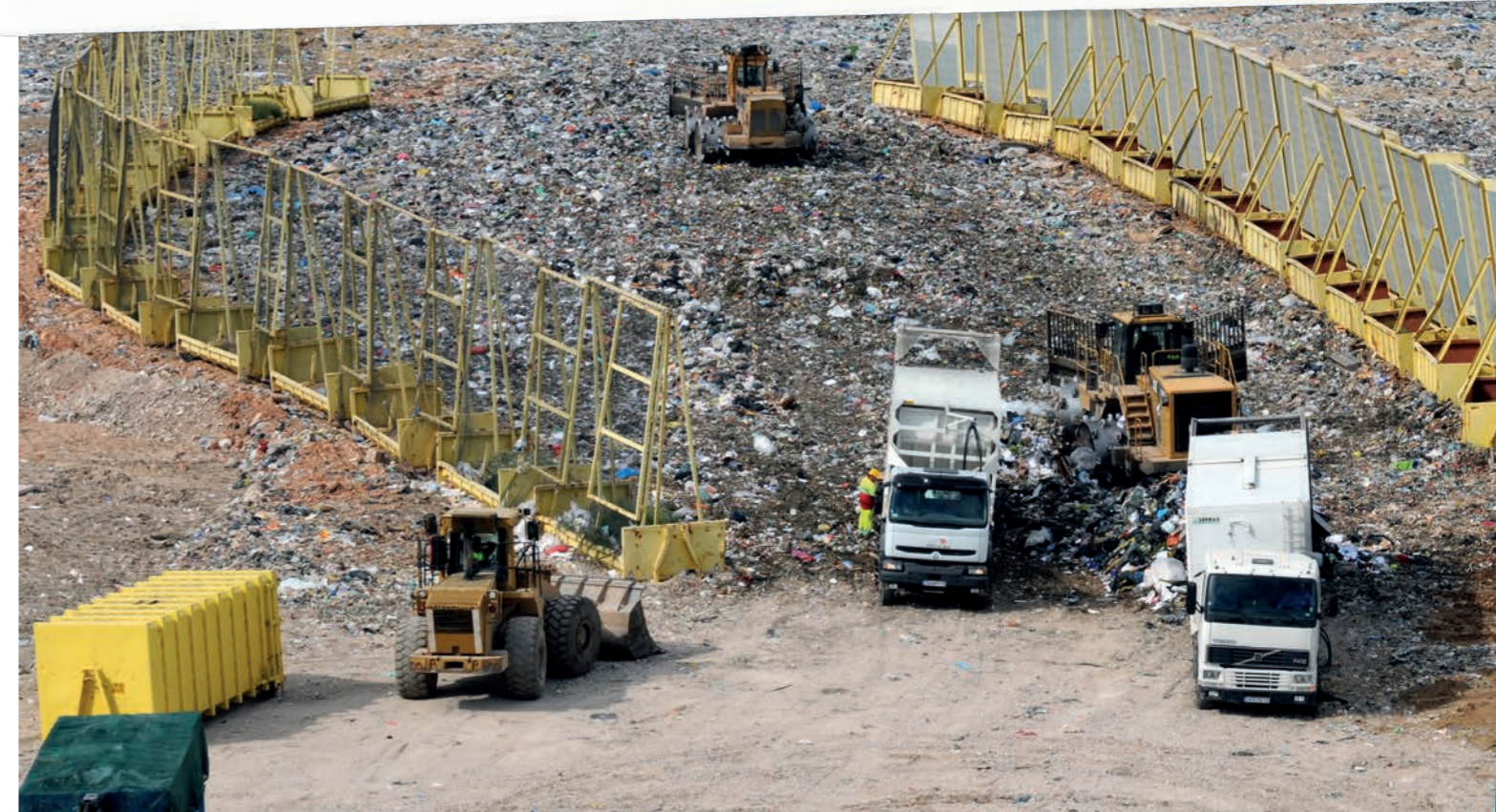
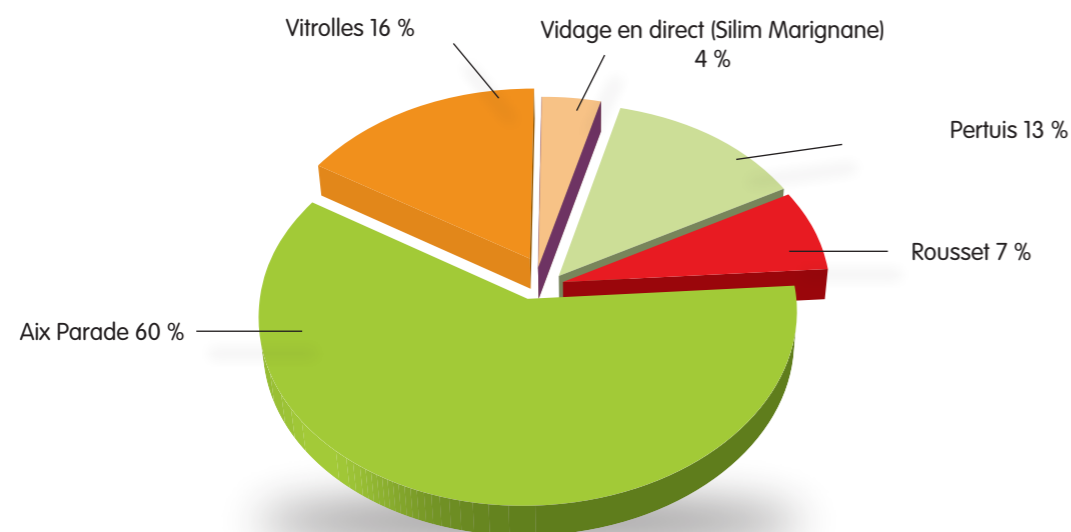
	Tonnage CS 2012	Silim Maignane 4 %	Centre de transfert			
			Aix-Parade	Vitrolles	Pertuis	Rousset
			60%	16%	13%	7%
Aix en Provence	3884		3884			
Bouc Bel Air	482		482			
Cabriès-Calas	271		271			
Chateauneuf le Rouge	87					87
Coudoux	117			117		
Eguilles	190		190			
Fuveau	130					130
Jouques	65				65	
Lambesc	191		191			
La-Roque d'Anthéron	89				89	
Le-Puy Sainte Réparate	120				120	
Les-Pennes Mirabeau	699	412		287		
Le-Tholonet	145		145			
Meyrargues	70				70	
Meyreuil	197					197
Mimet	134		134			
Pertuis	404				404	
Peyrolles	122				122	
Rognes	62				62	
Rousset	69					69
Saint Cannat	125		125			
Saint Marc de Jaumegarde	51		51			
Simiane Collongue	166		166			
Trets	188					188
Venelles	314				314	
Ventabren	120			120		
Vitrolles	952			952		
	9445	412	5638	1477	1247	672

9 445

Répartition par quai de transfert pour les ordures ménagères



Répartition par quai de transfert pour la collecte sélective



LE TRAITEMENT

◆ Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Pays d'Aix, que se soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le territoire communautaire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée Ordures Ménagères Résiduelles est quant à elle traitée par enfouissement dans les cinq Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) suivantes : l'Arbois à Aix en Provence, Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau, Vautubière à La Fare Les Oliviers, Malespine à Gardanne, et à Ginasservis du SIVOM Verdon. L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur le ISDND de l'Arbois propriété de la Communauté du Pays d'Aix.

Aspect réglementaire

L'arrêté préfectoral n° 157-2012PC du 8 juillet 2010, autorise la communauté à exploiter l'ISDND de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2015. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1^{er} janvier 1997.

Afin d'une part de mettre en cohérence la durée autorisée avec la capacité technique et d'autre part de permettre le choix et la création d'unités complémentaires de valorisation des déchets, la communauté a engagé, en 2010/2011, les études préalables à la prolongation de l'autorisation d'exploiter.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- Installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté du 09/09/97
- Trois bassins d'enfouissement

- Déchets acceptés, uniquement les déchets non dangereux
- Vide de fouille restant fin 2012 : 750 000 m³
- Traitement annuel 150 000 tonnes
- Capacité totale 3 650 000 tonnes de déchets

Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres de la communauté. L'exploitation du troisième bassin est assurée depuis le 1er décembre 2010 par la société DELTA DECHETS dans le cadre d'un marché de prestation de service.

L'installation est constituée de trois bassins d'enfouissement indépendants les uns des autres.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- Diviser les risques environnementaux,
- Réaliser les investissements au fur et à mesure des besoins et lisser les dépenses,
- Réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

La chronologie

Le bassin n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et le dispositif de dégazage.

Le 3^{ème} et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1er octobre 2006 et cela jusqu'à sa limite d'autorisation d'exploitation à savoir le 31/12/2015.

À la fin prévisionnelle d'exploitation du site débutera la période de suivi trentenaire.

Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages de la communauté, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, des déchets urbains banaux collectés par les services municipaux et pour une faible partie, les DIB d'entreprises du périmètre communautaire.

Le quota DIB qui représentait à l'origine 30 % des quantités totales entrantes a été réduit à 5 % environ, afin de permettre l'accueil des déchets des nouvelles communes adhérentes à la communauté depuis 2003.

L'exploitation d'une Installation de Stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- Des Lixiviats : il s'agit de jus de déchets, les eaux pluviales se chargent en éléments polluants au contact des déchets. Les dispositifs étanches constituant les casiers permettent de les collecter en vue de les traiter dans des conditions environnementales satisfaisantes ;
- Et du Biogaz : gaz issus de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane.
- Ce sont des gaz à effet de serre très impactant (14 fois plus polluant que CO₂) et présentant un potentiel énergétique intéressant puisque proche du Gaz Naturel.

Lixiviats. Ces effluents sont en partie traités sur site, ils sont utilisés :

1 - comme accélérateur de la dégradation des déchets. C'est le principe du bioréacteur. La recirculation contrôlée des lixiviats dans les bassins associée à une couverture im-

perméable des casiers permet à la fois de maîtriser l'humidité au sein du massif de déchets et d'optimiser le captage des biogaz générés par la dégradation des déchets. La production de biogaz se trouve concentrée et le processus contribue à l'amélioration du potentiel énergétique valorisable du site ainsi qu'à la diminution significative des Émissions de Gaz à Effet de Serre et augmentera la durée de vie du bassin de 1 à 1,5 ans.

2 - Les excédents de lixiviats sont transportés et traités dans une station d'épuration agréée.

3 - comme apport hydrique dans un processus de compostage des végétaux issus des déchèteries. L'installation de compostage, éprouvée en 2003, permet d'obtenir un compost conforme à la norme NFU 44095. Ce produit sert à la végétalisation du site, il est utilisé en amendement organique pour la couverture des bassins dont l'exploitation est terminée.

Biogaz : La fermentation anaérobie des déchets enfouis produit des biogaz, pour lesquels un contrat de concession a été signé fin 2007 avec un opérateur qui a en charge la valorisation électrique du gisement.

À partir de ce gaz pauvre, résultant de la méthanisation des déchets organiques, l'unité de valorisation va produire 470 GWh d'électricité verte, c'est-à-dire provenant d'une source d'énergie renouvelable, pendant les 15 années du contrat. Cette production, qui alimentera l'équivalent de 12 000 logements, permettra d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39 000 tonnes de CO₂ sur toute la durée du contrat.

Les biogaz captés sont déshydratés avant de servir de carburant à des groupes électrogènes. Elle a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement de 2 000 Nm₃ de biogaz par heure. Cette électricité verte est réinjectée et revendue à EDF.



◆ Les services

Le centre de l'Arbois est ouvert :

Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00.

Le samedi et jours fériés de 6h00 à 13h00.

Il est fermé le dimanche, le 1^{er} mai et le 1^{er} janvier.

Tout apport doit faire l'objet d'une acceptation préalable décernée par la Communauté en fonction de la nature et l'origine des déchets.

L'exploitant, la société DELTA DECHETS dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée Déchets non Dangereux. Seuls les déchets provenant du territoire du Pays d'Aix ou des communes riveraines pourront être réceptionnés et y être traités.

Condition d'acceptation des apporteurs

En préalable à tout apport, chaque apporteur est tenu d'établir un Certificat d'Acceptation Préalable qui précise le type, la quantité et la provenance des déchets. L'examen des déclarations permettra de se déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur à la Communauté suivant les conditions du marché d'exploitation. Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le Conseil de Communauté.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat de la communauté. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement. Le tarif DIB en 2012 est de 97 € TTC.

Analyses et contrôles

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux :

- **Sur les déchets**

Pesées, contrôle visuel et olfactif, non radioactivité, examen permanent au déchargement, contrôle trimestriel sur véhicules pris au hasard.

- **Sur les eaux du site**

Contrôle des eaux souterraines sur 8 piézomètres et 3 résurgences, des eaux de surface, des eaux de sous face des bassins.

- **Sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **Sur les biogaz**

Contrôle des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz, de la qualité de combustion.

- **Sur le bruit**

Des mesures annuelles sont effectuées.

Un registre sur site mentionne résultats et actions issus de ces contrôles.

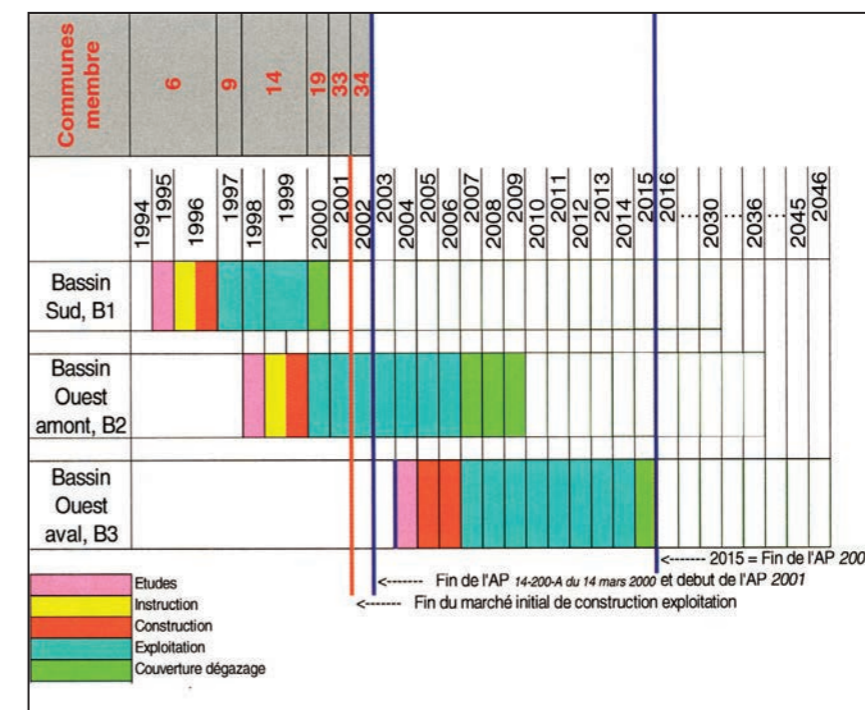
Le site de l'Arbois est certifié ISO 14001 depuis août 2006, cette dernière a été reconduite en 2012 pour la deuxième fois par un organisme agréé. La certification attestant de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.



La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, de la communauté, de l'exploitant du site. Elle se réunit une fois par an à l'initiative du Préfet, afin d'évoquer les conditions d'exploitation du Centre de Stockage, en 2012 elle s'est déroulée en juillet.

Les phases de vie de l'installation.



◆ Les indicateurs techniques des déchets ménagers

Les déchets ultimes résultant de la collecte au porte à porte, des encombrants des déchèteries et les refus de tri des collectes sélectives sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels et leur site d'enfouissement :

	Tonnages OMR 2012	TOTAL	Les Pennes	Arbois	La Fare les Oliviers	Gardanne	Ginasservis
Aix-En-Provence	54 885			54 885			
Beaurecueil	237			232		5	
Bouc Bel Air	4 746			4 740		6	
Cabriès	3 286			3 281		5	
Chateauneuf le Rouge	646			629		17	
Coudoux	978			3	975		
Eguilles	2 099			2 099			
Fuveau	3 372			168		3 205	
Jouques	1 162			1 162			
La Roque d'Anthéron	1 666			1 666			
Lambesc	3 024			3 024			
Le Puy Sainte Réparate	1 925			1 925			
Le Tholonet	681			681			
Les Pennes Mirabeau	6 152	1 051		5 101			
Meyrargues	1 309			1 309			
Meyreuil	1 855			151		1 704	
Mimet	1 392			179		1 213	
Pertuis	8 294			8 294			
Peynier	1 186			1 133		53	
Peyrolles en Provence	1 458			1 458			
Puylobier	686			662		24	
Rognes	1 444			1 444			
Rousset	1 775			1 709		66	
Saint Antonin	57			57			
Saint Cannat	1 827			1 827			
Saint Estève Janson	148			148			
Saint Marc Jaumegarde	346			346			
Saint Paul lès Durance	450			136		314	
Simiane Collongue	1 538			1 533		5	
Trets	3 658			3 550		107	
Vauvenargues	250			250			
Venelles	2 981			2 981			
Ventabren	1 376			65	1 310		
Vitrolles	13 673			13 673			
Total CPA	130 558	1 051	120 499	2 286	6 410	314	
		0,8 %	92 %	2 %	5 %	0,2 %	

* 314 tonnes collectées par le SIVOM du Verdon en point de regroupement et enfouies au Centre de Ginasservis, 136 tonnes collectées par les services de la CPA et enfouies à l'Arbois.

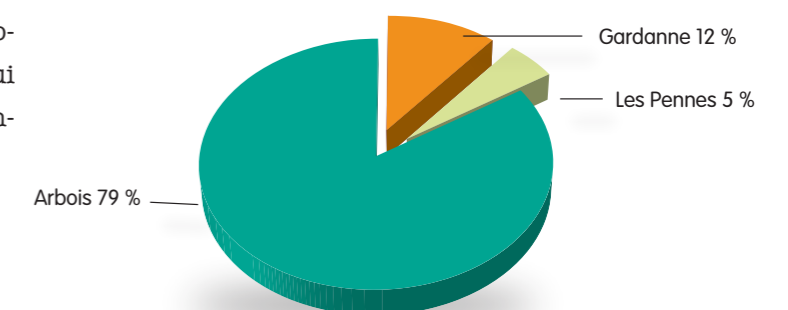
Le tableau suivant présente les tonnages des encombrants provenant des services techniques des communes et des déchèteries ainsi que leurs sites d'enfouissement :

	Tonnages encombrants provenant des déchèteries et des communes 2012	Total	Les Pennes	Arbois	Gardanne
Aix Parade	2 684			2 684	
Vitrolles	1 296			1 296	
Bouc Bel Air	2 494			2 494	
Venelles	1 436			1 436	
Peyrolles	513			513	
Le Puy Ste Réparate	469			469	
Les Pennes Mirabeau	1 085	329		101	
Mimet	0				
Rognes	431			431	
Pertuis	2 761			2 761	
Rousset	2 088			53	2 035
Puylobier	6				6
Eguilles	1 307			1 307	
Saint Paul lès Durance	210			210	
Simiane Collongues	0				
Meyreuil	566				566
Meyrargues	288			288	
La Roque d'Anthéron	113			113	
Lambesc	128			128	
Saint Cannat	123			123	
Apports divers	3 906	1 489		2 411	12
TOTAL	21 250	1 818	16 818	2 613	
		9%	79%	12%	

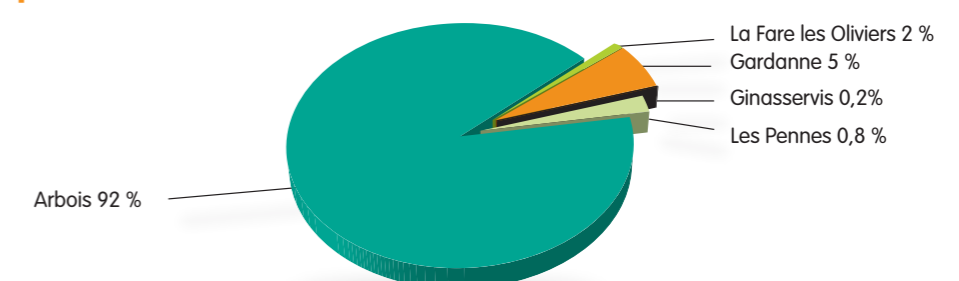
* sur les 21250 t d'encombrants et apport divers des communes, 17 342 tonnes proviennent des déchèteries.

Au total, ce sont 151 809 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères, encombrants et apports divers des communes) qui sont traitées sur les 5 sites d'enfouissement.

Destinations des encombrants et des apports divers des communes - 21 250 Tonnes



Sites d'enfouissement tous déchets - 151 809 tonnes



L'ISDND de l'Arbois et l'activité d'enfouissement

L'ISDND de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries mais également des DIB d'entreprises du territoire de la communauté.

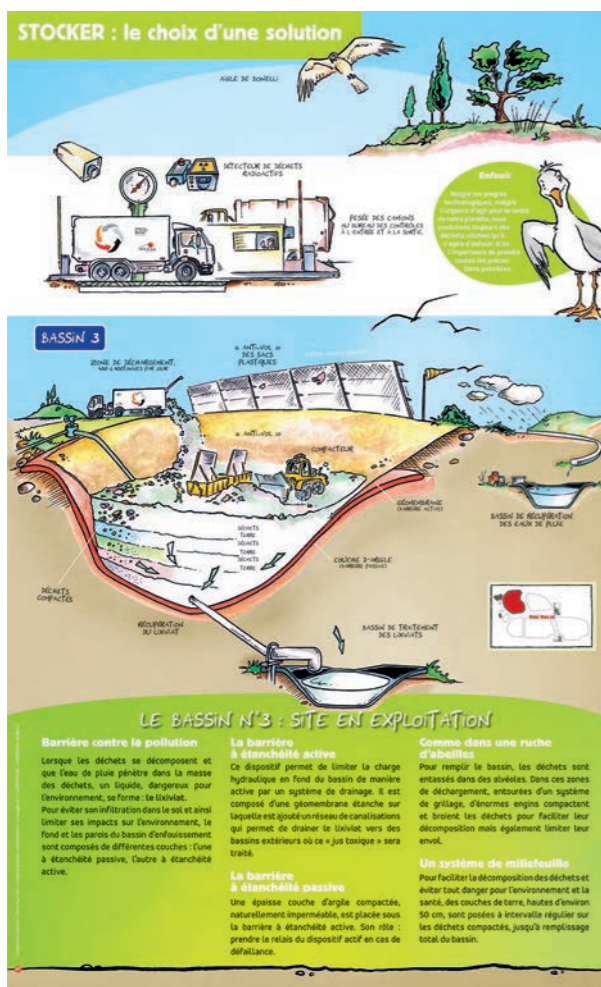
Le quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé à 15 000 tonnes en 2012. Cette valeur correspond à une volonté de préserver le vide de fouille au profit du traitement des déchets ménagers qui, rappelons-le, est seul de la compétence de la CPA.

Le service offert à cette catégorie d'utilisateurs est directement facturé aux apporteurs par l'exploitant du site au tarif voté par le Conseil de la communauté en début de chaque année.

Pour les prestations communautaires, l'exploitant est rémunéré par la communauté au tarif du marché

d'exploitation. L'exploitant reverse ensuite :

- À l'État, la TVA
- À l'ADEME le produit de la TGAP
- À la CPA la part des amortissements sur le quota DIB.



Ouverture de l'ISDND au public

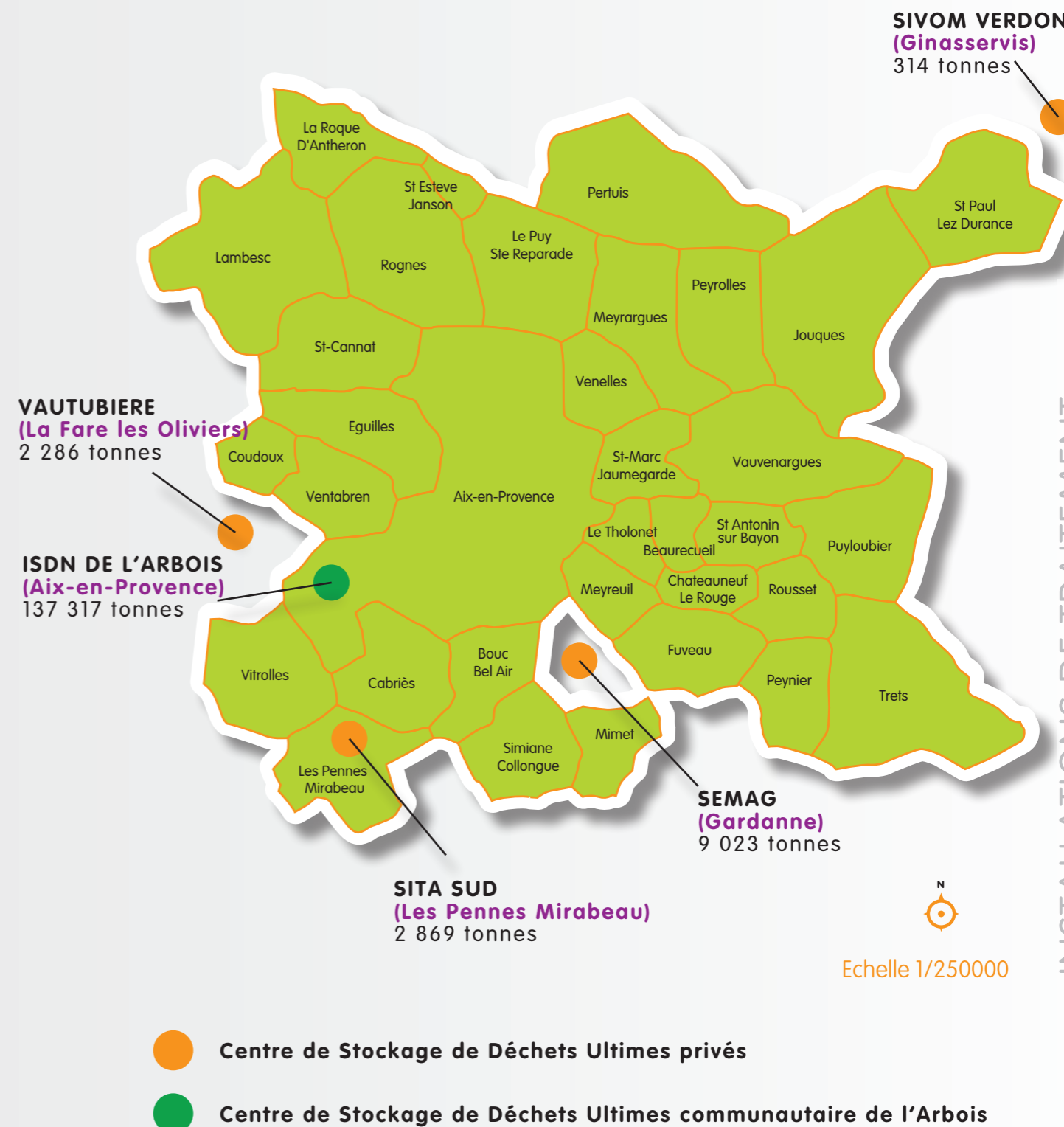
Dans la prolongation de l'année 2011, les visites de classes de primaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies en 2012.

En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du pays d'Aix (CPIE), 20 classes, soit environ 600 élèves ont pu découvrir l'installation de stockage qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers.

Des visites ont également été organisées pour des syndicats professionnels, des associations, des étudiants universitaires et le personnel communautaire tout au long de l'année 2012 et ont représenté une centaine de personnes supplémentaires formées. La CPA répond très souvent favorablement aux demandes de visites considérant que le site est innovant et pédagogique et permet de satisfaire aux objectifs d'éducation à l'environnement de tous les citoyens.

Utilisation des Centres de Stockage de déchets Ultimes du périmètre communautaire

(OM + Encombrants provenant des déchèteries et des communes 2012 en tonnes)



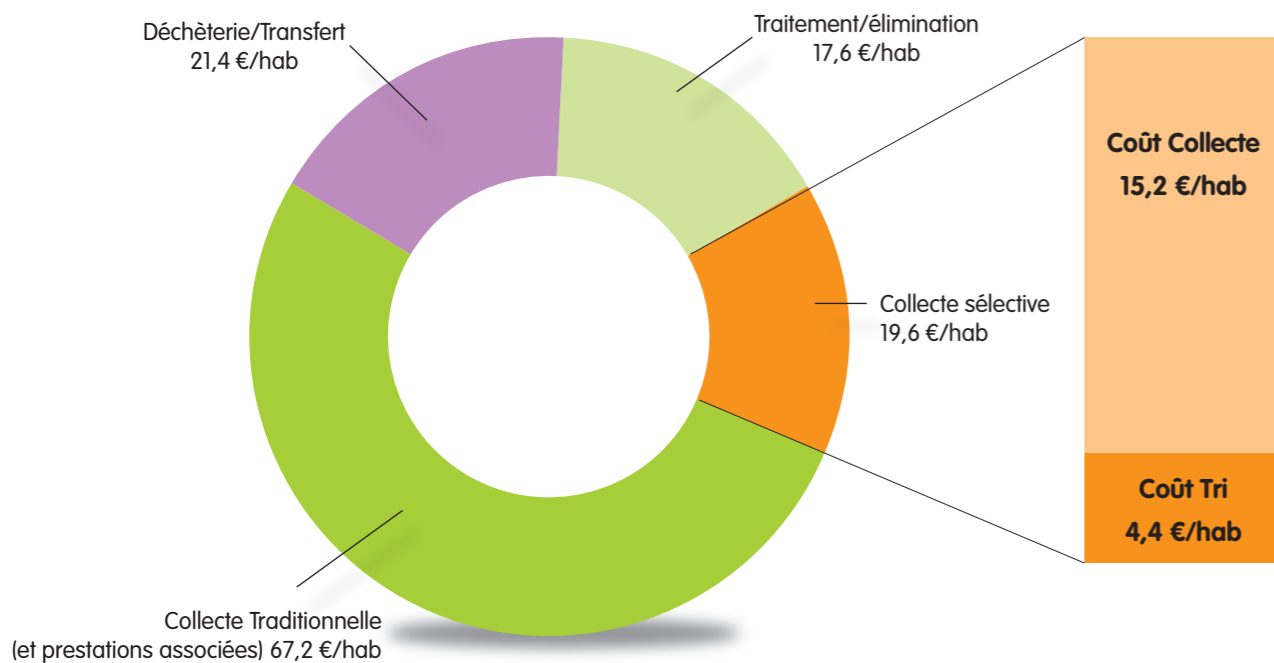
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les indicateurs financiers

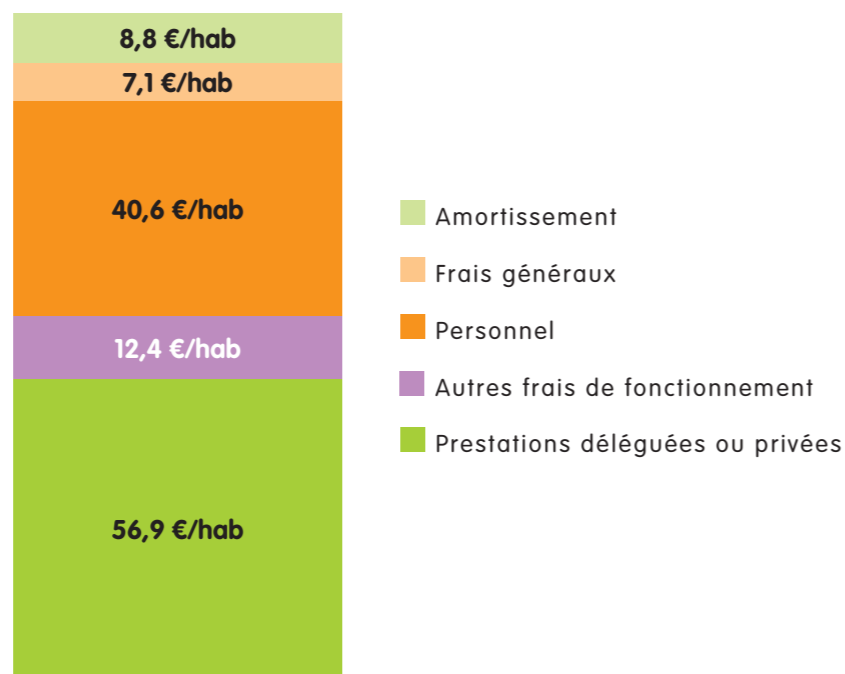
Les coûts de la compétence

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population DGF communautaire 2012).

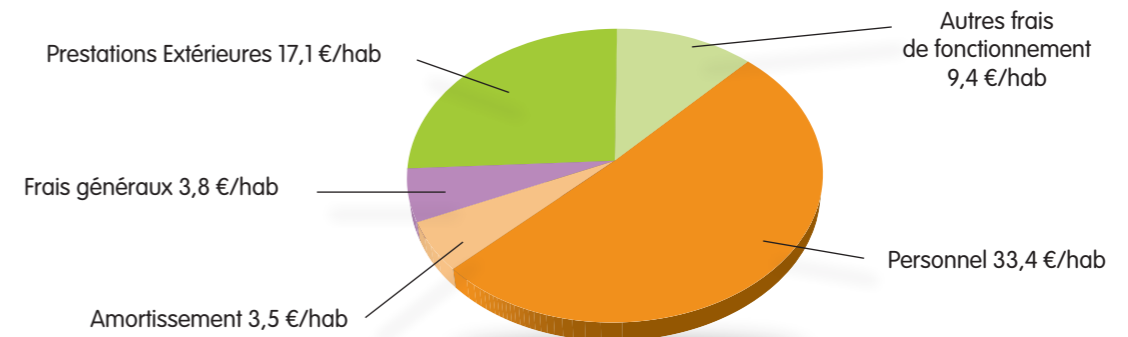
Coût global 2012 décomposé par service 125,8 €/habitant (population 2012)



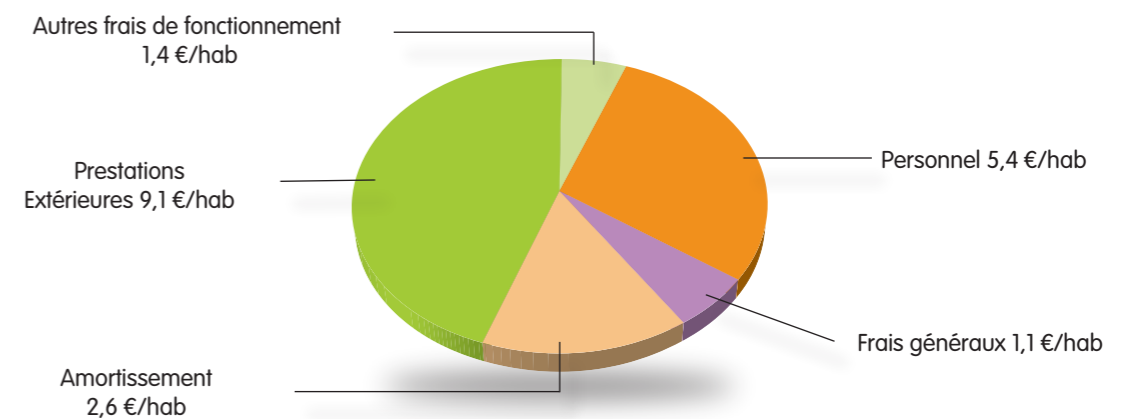
Compétence Déchets - Coût 2012 par fonction 125,8 €/habitant (population 2012)



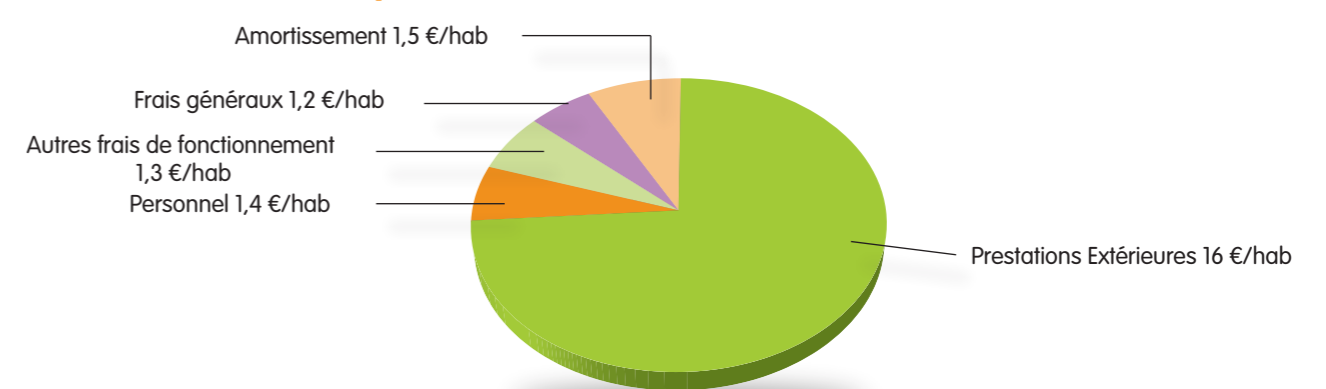
Collecte Traditionnelle 67.2 €/hab



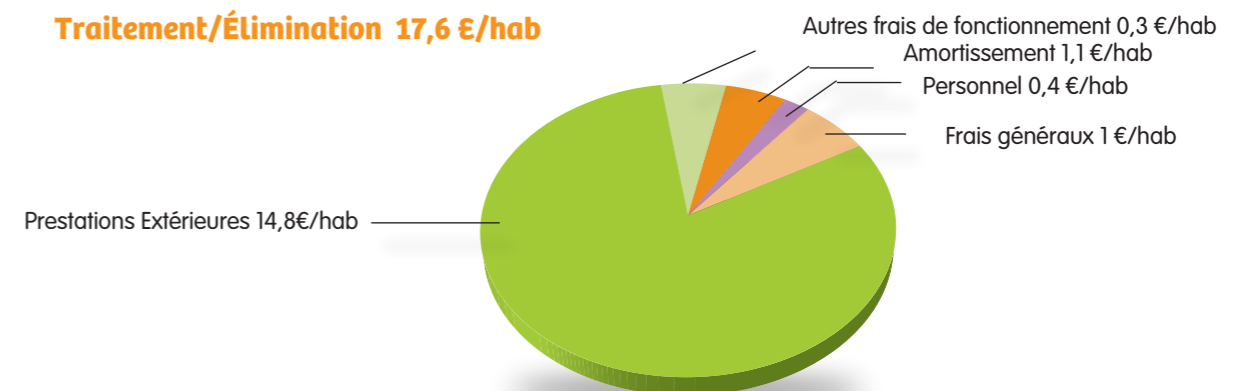
Collecte Sélective 19.6 €/hab



Déchèterie / Transfert 21,4 €/hab



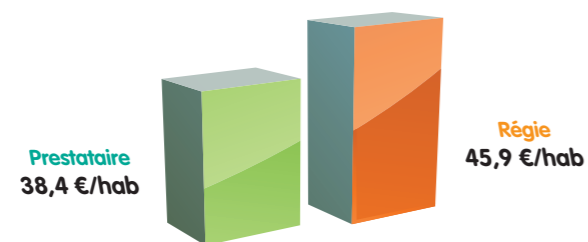
Traitement/Élimination 17,6 €/hab



Les coûts détaillés de services de collecte au porte à porte

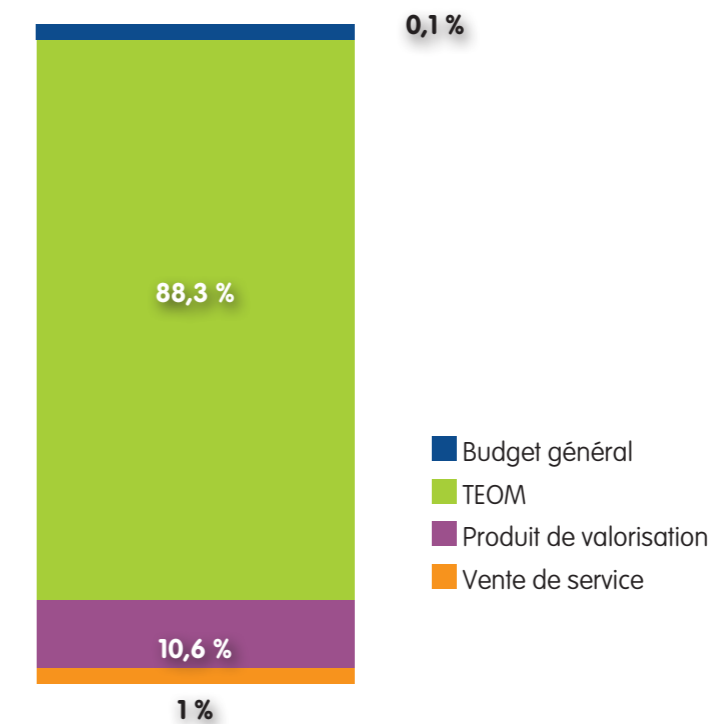
Les collectes au porte à porte regroupant les coûts de collecte (collecte des déchets résiduels et sélectives), les amortissements et le personnel dédié spécifiquement aux collectes, exprimé selon un coût moyen de collecte décomposé en Régie et Prestation.

Coût moyen 2012 des collectes au porte à Porte (Collecte traditionnelle et sélective) à l'habitant desservi en régie et en prestation



Les recettes et financements des services

Compétence Déchets - Financement 2012 du service 125,8 € par habitant (population 2012)



Les recettes de la compétence déchets proviennent à :

- 88,3 % de la TEOM,
- 11,6 % des différentes recettes : issues des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Ademe, des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière via Eco-Emballages et des déchèteries), de la vente de service (traitement) et de la régie compostage.
- 0,1 % du budget général

Bilan 2012

Sur l'ensemble du territoire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- la collecte des déchets ménagers résiduels : **130 558 tonnes, soit 354 kg/hab/an**
- la collecte sélective et séparative : **20 917 tonnes, soit 52 kg/hab/an**
- les déchèteries : **109 444 tonnes, soit 297 kg/hab/an**

Au total 260 919 tonnes de DMA sont collectées, **soit 706 kg/hab/an**

Sur les 260 919 tonnes de DMA collectés, 108 782 tonnes suivent des filières de valorisation, **soit 42 % du tonnage total (contre 40,6% en 2011)**.

Concernant la **prévention des déchets**, le Programme de la Communauté du Pays d'Aix est ancré résolument dans l'action. Ainsi, onze opérations emblématiques sont en cours sur trois thématiques :

1. Valorisation des restes alimentaires en circuit court :

- Distribution de composteurs individuels
- Opération pilote sur le compostage collectif dans les résidences
- Opération pilote sur le lombricompostage
- Valorisation des restes de marché à travers une charte (approche globale)
- Valorisation des restes de repas en cantine scolaire
- Etude de faisabilité pour créer une plateforme communale de compostage et/ou de broyage des déchets verts

2. Les déchets dangereux

- Subvention à l'association des diabétiques du Pays d'Aix
- Collecte itinérante des Déchets Dangereux des Ménages

3. Sur l'acte d'achat

- Déploiement de rayons préventions sur la grande distribution : Lidl (6 magasins), Carrefour Vitrolles, Carrefour market Trets et Hyper U Pertuis
- Création d'un guide sur les 7 réflexes de la prévention

Dans le cadre du Schéma Directeur des collectes engagé par la Direction des Collectes, le **règlement de collecte du Pays d'Aix** approuvé au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, a permis en 2012 de mettre en application les règles de fonctionnement, d'organiser les modalités de respect du règlement et d'engager une démarche d'information auprès des utilisateurs du service et des services techniques concernés.

En matière de sécurité, la démarche participative, engagée par le Département Déchets a permis la prise de conscience et l'implication de tous les acteurs en matière de sécurité et une diminution du nombre d'accidents, qui a chuté de 30% entre 2011 et 2012.

Dans le cadre du programme pluriannuel **d'acquisition de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, 81 dispositifs ont été mis en place en 2012. Au total, ce sont 384 colonnes enterrées, semi enterrées ou escamotables qui ont été installées sur 29 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

L'année 2012 a consisté dans le domaine de la **collecte sélective** à basculer en mode biflux la commune des Pennes Mirabeau soit 20 000 habitants concernés.

74 % de la population du territoire est desservie par la collecte sélective au porte à porte, ce chiffre n'évoluera plus puisque les 26 % restant sont des secteurs dont la typologie de l'habitat conduit à d'autres choix techniques.

Engagement de 4 communes de la CPA dans **l'expérimentation d'extension des consignes de tri plastique**. Bonne adhésion du nouveau geste de tri par la population et augmentation des tonnages

Durant l'année 2012, les **collectes séparatives** se sont développées.

- La collecte séparative des cartons des commerçants a été étendue aux communes de Trets et Chateauneuf le Rouge. Ce sont au total 660 tonnes collectées et valorisées dans la filière carton,
- La collecte des papiers de bureau au sein des services de la CPA a permis de collecter 22 tonnes et de les valoriser,
- La collecte des sapins de Noël a permis de collecter 17 tonnes de bois,
- La collecte itinérante des DDM : plus de 1 tonne a été collectée,
- L'aide au déploiement des dispositifs de collecte des DASRI,
- Lancement d'un appel à projet pour développer la collecte des textiles usagés.

Le **marché de collecte**, sur le périmètre du secteur sud, a été renouvelé et divisé en deux secteurs Est et Ouest.

En 2012, la **communication de proximité** a été riche en actions auprès des habitants du Pays d'Aix.

Les conseillers du tri de la Communauté du Pays d'Aix ont été présents sur de nombreuses manifestations sur le territoire qu'elles soient sportives, culturelles, éco-citoyennes...

Des campagnes de sensibilisation ont été organisées auprès des habitants du centre ville d'Aix-en-Provence, ainsi que sur le quartier de la Duranne, mais aussi d'Eguilles, de La Roque d'Anthéron, de Meyrargues, etc...

De plus les conseillers du tri ont sensibilisé les habitants du Pays d'Aix sur le tri lors des différentes manifestations événementielles.

Deux fois plus d'articles et communiqués de presse sont parus dans la presse locale et les journaux communaux par rapport à l'année précédente.

Enfin, des formations ont été effectuées auprès des bailleurs, associations et agents communaux en matière de collecte sélective.

Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et les équipements de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population. Les services de proximité rendus sur les **déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les DDM.

Le tri des encombrants, a permis de détourner plus de 3 000 tonnes vers les filières de valorisation. La filière D3E mise en place sur l'ensemble des déchèteries a permis de collecter 1 401 tonnes en 2012.

Au global, ce sont 83 % des déchets collectés en déchèteries qui entrent en filière de valorisation.

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols réguliers de métaux, la CPA a décidé d'équiper ses déchèteries de **systèmes de vidéo surveillance**. Ainsi, en 2012, en plus des déchèteries de Venelles, Pertuis, Peyrolles, Bouc Bel Air, Aix-Parade, Eguilles, Meyrargues, Meyreuil et Vitrolles, les sites de La Roque d'Antheron, Lambesc, Rognes, Saint Cannat, les Pennes Mirabeau et Rousset ont fait l'objet d'une demande d'autorisation en Préfecture pour une mise en place des équipements en 2013.

De plus, une modernisation des ponts bascule a été réalisée au 4^{ème} trimestre 2012 sur les **centres de transfert** de Rousset et de Vitrolles

L'ISDND de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance communautaire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^{ème} bassin se poursuit et cela jusqu'à minima sa limite d'autorisation d'exploitation en 2015.

L'année 2012 a vu la finalisation du plan d'actions de **lutte contre les odeurs** suivant les engagements pris par la CPA :

- Pérennisation des contrats pour le traitement externalisé des lixiviats,
- Modification de la méthodologie d'exploitation, action sur la réduction des surfaces exploitées et couverture provisoire étanche des zones remblayées en déchets opérationnelles depuis l'automne 2011,
- Mise en place d'un jury de nez et suivi de la perception des nuisances olfactives du site,
- Début des campagnes de mesures d'émissions fugitives, et engagements d'actions correctives suites aux constats,
- Début des travaux du bassin de stockage des lixiviats grande capacité,
- Début des travaux de l'unité de traitement des lixiviats in-situ,
- Les constats 2012 (Bilan du jury de nez, rapport de plaintes AIRFOBEP...) par la CPA confirment l'efficacité des actions engagées qui ont permis de diminuer sensiblement les émanations d'odeurs.

Autre fait marquant de l'année 2012, l'instruction par les services préfectoraux du dossier de **Demande d'Autorisation d'Exploiter** au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sollicitant une prolongation de la durée de vie du site dans les emprises actuelles et sans modification substantielle d'activité.

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 21 GWh d'électricité verte, évitant ainsi 1 900 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et rapportant 790k€ de recettes nettes. Grâce à un taux de valorisation des biogaz supérieur à 75%, la CPA a bénéficié d'un taux de TGAP réduit, ce qui a représenté en 2012, un complément pour le fonctionnement des services de la CPA obtenu grâce la valorisation des biogaz.

2012 a vu la fin des travaux de construction et la mise en service de l'unité de traitement in-situ des **lixiviats** par co-génération. La chaleur « fatale » du processus de production est récupérée et utilisée dans une installation permettant d'assécher les lixiviats du site. Cette unité garantit le traitement de 6 000 à 8 000 m³/an d'effluents et permet de contenir les émissions de gaz à effet de serre liés au transfert des effluents de l'ISDND de l'Arbois vers l'unité de traitement situé aux Milles. Les coûts de traitement des lixiviats sont réduits et les rendements énergétiques et économiques de l'unité de valorisation des biogaz sont améliorés.

Le renouvellement de la certification ISO 14 001 acquise en Août 2006, permet de garantir l'engagement de la Communauté dans sa démarche de qualité environnementale, dans une logique d'amélioration continue des impacts de l'ISDnD.

Visites de classes de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, environ 600 élèves ont ainsi pu découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDND ; Des brochures adultes et enfants ont été réalisées en 2012.

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités de la communauté.

En complément de la compétence déchets ménagers et concernant la **requalification des décharges brutes**, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2014.

En 2012, les décharges du Puy Saint Réparate et Pertuis ont été requalifiées et remises aux communes. Les études ont également été engagées pour les décharges de La Roque d'Anthéron, Peyrolles, Jouques, Eguilles et Vitrolles.

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- ADEME** > Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CAV** > Centre d'Apport Volontaire appelé communément déchèterie
- CG 13** > Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- CHR** > Commerces Hôtels Restaurants
- CLIS** > Commission Locale d'Information et de Surveillance
- CR PACA** > Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- CT** > Centre de Transfert
- DAE** > Déchets d'Activités Economiques
- DASRI** > Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDE** > Direction Départementale de l'Équipement
- DDE IC** > Direction Départementale de l'Équipement Service Installations Classées
- DIB** > Déchets Industriels Banals
- DM** > Déchets Ménagers au sens strict
- DMA** > Déchets Ménagers et Assimilés
- DDM** > Déchets Dangereux des Ménages
- EMR** > Emballages Ménagers Recyclables
- ICPE** > Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ISDND** > Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- JRM** > Journaux Revues Magazines
- OM** > Ordures Ménagères
- OMR** > Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP** > Porte à Porte
- PAV** > Points d'Apport Volontaire
- PTM** > Prescriptions Techniques Minimales
- TEOM** > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** > Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Crédit photos : Photothèque Communauté du Pays d'Aix

Maquette et mise en page : AGGELOS PACA - www.aggelos.fr

Imprimerie Superplan - Imprimé sur papier recyclé

Mai 2013



Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence CEDEX 1